



PLAN D' ACTIONS

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais
Plan d'actions

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DU CONTEXTE DU PCAET DU PAYS FOUESNANTAIS.....	2
1.1.	LE CONTEXTE TERRITORIAL	2
1.2.	LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PCAET.....	2
1.3.	LE CADRE STRATEGIQUE	3
1.4.	LES OBJECTIFS CHIFFRES	5
2.	STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS.....	6
3.	LES FICHES ACTIONS	9
4.	SYNTHÈSE DES MOYENS MOBILISÉS	107
4.1.	MOYENS HUMAINS DEDIES PAR LA CCPF.....	107
4.2.	BUDGET PREVISIONNEL	108
5.	SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET	109
	ANNEXES.....	116

1. RAPPEL DU CONTEXTE DU PCAET DU PAYS FOUESNANTAIS

1.1. LE CONTEXTE TERRITORIAL

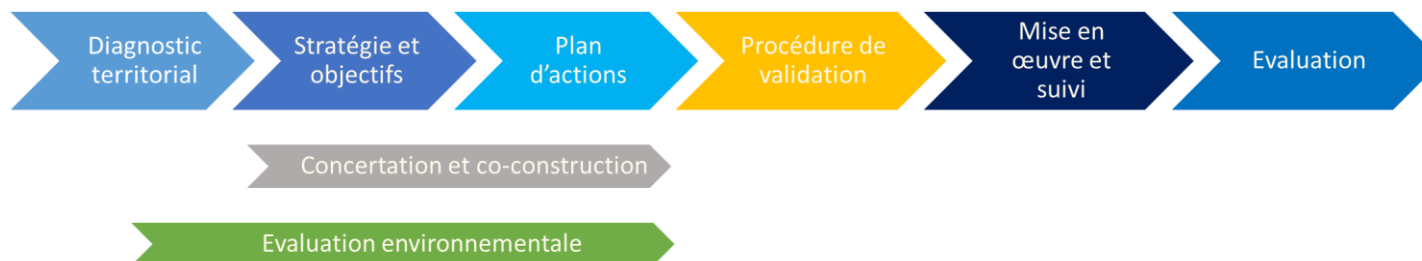
La Communauté de communes du Pays Fouesnantais s'est engagée en 2021 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ; conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TEPCV). Un tel plan doit s'appuyer sur un diagnostic territorial, au contenu encadré par l'article R.229-51 du Code de l'Environnement, relatif aux thématiques suivantes :

- Les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et la séquestration carbone.
- La production et la consommation d'énergie.
- La vulnérabilité aux effets du dérèglement climatique.
- La qualité de l'air.

L'élaboration du PCAET s'inscrivant dans le cadre plus large de la révision du projet de territoire, la Communauté de communes a souhaité conduire un diagnostic territorial plus global, incluant également les thématiques prévues par le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales pour le financement de leurs projets de territoire.

1.2. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PCAET

L'élaboration d'un PCAET passe par plusieurs grandes étapes, qui sont résumées dans le schéma ci-dessous.



Le diagnostic territorial a fait l'état des lieux du territoire autour des thématiques Climat-Air-Energie, et a ainsi permis de mettre en lumière plusieurs enjeux pour chaque thématique. Au regard de ces enjeux, du cadre réglementaire et des objectifs d'un PCAET, et sur la base des échanges avec les élus et partenaires mobilisés pour l'élaboration du PCAET, un travail de définition de la stratégie et des objectifs chiffrés a été réalisé. Le plan d'actions permet de décliner concrètement cette stratégie et ces objectifs au travers d'actions.

1.3. LE CADRE STRATEGIQUE

5 axes stratégiques ont ainsi été définis :



5 axes stratégiques



Ces axes ont été déclinés en orientations, qui constituent la base du programme d'actions. Ces orientations sont présentées ci-après.

AXE 1 Un territoire mobilisé pour son avenir

- ▶ Viser l'exemplarité des collectivités
- ▶ Poursuivre la dynamique de territoire
- ▶ Sensibiliser et acculturer les citoyens
- ▶ Faire vivre le PCAET et mesurer son efficacité



AXE 2 Un territoire riche d'une économie locale et circulaire

- ▶ Encourager et favoriser la production et la consommation locales
- ▶ Développer l'économie circulaire et solidaire
- ▶ Agir pour améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets



AXE 3 Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie

- ▶ Réduire l'empreinte énergétique du territoire
- ▶ Développer des énergies renouvelables locales et anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie



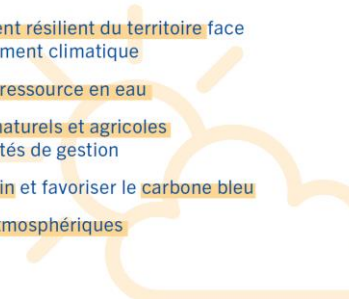
AXE 4 Un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

- ▶ Densifier les espaces déjà urbanisés
- ▶ Développer des mobilités alternatives à la voiture
- ▶ Développer l'utilisation de véhicules à peu polluants



AXE 5 Un territoire adapté au climat de demain

- ▶ Assurer un aménagement résilient du territoire face aux impacts du changement climatique
- ▶ Protéger et partager la ressource en eau
- ▶ Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion
- ▶ Préserver le milieu marin et favoriser le carbone bleu
- ▶ Limiter les pollutions atmosphériques



1.4. LES OBJECTIFS CHIFFRES

Les objectifs territoriaux sont basés sur les objectifs nationaux et régionaux (disponibles en annexe), ainsi que sur l'étude de potentiels territorialisée qui a permis de décliner des objectifs chiffrés adaptés au territoire pour la mise en œuvre du PCAET. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs / Echéance	2021	2023	2026	2030	2050
Objectifs en matière d'énergie					
Réduction des consommations d'énergie finale					
Réduction visée (par rapport à 2012)	-9%		-16%	-20%	-37%
Production d'énergies renouvelables et de récupération					
Facteur multiplicatif (par rapport à 2012, où la production était de 46,6 GWh/an)			2,05	2,8	5,54
Production en GWh/an			95,7	130,5	257,8
Taux de couverture énergétique					
Part des énergies renouvelables ¹	7,8%		19%	27%	67%
Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation du stockage du carbone					
Réduction des émissions de gaz à effet de serre					
Réduction visée par rapport à 2012		-23%	-29%	-37%	-66%
Emissions évitées par la baisse de l'artificialisation					
Economies d'émissions annuelles par rapport à 2012 en tonnes équivalent CO ₂ (teqCO ₂)		149	209	299	597
Taux de mobilisation du potentiel		25%	35%	50%	100%
Renforcement du stockage de carbone dans la végétation et les sols par les nouvelles pratiques agricoles					
Stockage annuel supplémentaire par rapport à 2012 en kteqCO ₂		0,6	1,6	3,2	6,4
Taux de mobilisation du potentiel		10%	25%	50%	100%
Objectifs de qualité de l'air (par rapport à 2015)					
NOx (oxydes d'azote)	-40%		-67%	-79%	-98%
PM2.5 (particules fines)	-10%		-19%	-26%	-51%
PM10 (particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres)	-9%		-17%	-24%	-49%
NH ₃ (ammoniac)	-3%		-5%	-7%	-16%
COVNM (Composé Organique Volatil Non Méthanique)	-22%		-41%	-53%	-85%
SO ₂ (dioxyde de soufre)	-12%		-28%	-38%	-71%

¹ Part des énergies renouvelables = Part de la production d'énergies renouvelables sur le territoire dans la consommation d'énergie finale du territoire.

2. STRUCTURE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d' actions, permettant de traduire concrètement la stratégie et les objectifs chiffrés du PCAET à travers des actions, est structuré autour des 5 axes stratégiques présentés plus haut. Ces derniers se déclinent en 17 orientations, qui sont elles-mêmes traduites en 36 actions. Ces actions sont elles aussi déclinées à travers 103 sous-actions. Le tableau suivant synthétise cette structuration du plan d' actions.

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de l' action
1. Un territoire mobilisé pour son avenir	Viser l'exemplarité des collectivités	Assurer la transversalité des politiques locales afin d'intégrer les enjeux du PCAET dans le quotidien des collectivités
		Développer les labellisations en lien avec les enjeux du PCAET
	Créer une dynamique de territoire	Mobiliser les acteurs via la mise en place de partenariats "clés"
	Sensibiliser et acculturer les acteurs	Elaborer un plan de communication et le mettre en œuvre
	Faire vivre le PCAET et mesurer son efficacité	Animer le dispositif PCAET et coordonner les acteurs
Evaluer l'efficacité du PCAET		
2. Un territoire riche d'une économie locale et circulaire	Encourager et favoriser la production et la consommation locales	Développer l'alimentation de proximité
	Développer l'économie circulaire	Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire
	Agir pour améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets	Poursuivre l'optimisation de la gestion et la valorisation des déchets
		Réduire les déchets à la source
3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie	Réduire l'empreinte énergétique du territoire	Développer la rénovation énergétique de l'habitat
		Réduire les consommations énergétiques du secteur public
		Réduire l'impact énergétique des activités économiques
	Développer des énergies renouvelables locales et anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie	Mettre en place un schéma directeur énergie
		Développer les énergies renouvelables locales

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de l'action
		Déployer l'autonomie énergétique sur les bâtiments publics
		Développer les smart grids
4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables	Densifier les espaces déjà urbanisés	Réduire l'artificialisation des sols
	Développer des mobilités alternatives à la voiture	Elaborer une stratégie globale sur la mobilité à l'échelle du territoire
		Déployer les aménagements et services permettant de développer les mobilités actives sur le territoire
	Réduire l'utilisation de la voiture	
Développer l'utilisation de véhicules peu polluants	Favoriser les véhicules peu polluants	
5. Un territoire adapté au climat de demain	Assurer un aménagement résilient du territoire face aux impacts du changement climatique	Prévenir le risque de submersion marine et les inondations
		Optimiser la gestion des eaux pluviales et des eaux usées
	Protéger et partager la ressource en eau et améliorer sa qualité	Appuyer la mise en œuvre des actions de bassins versants initiées dans le cadre des SAGE
		Mener une réflexion globale sur les usages de la ressource en eau, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable
	Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion	Poursuivre la dynamique de préservation des espaces naturels sur le territoire
		Déployer une stratégie de maintien de l'agriculture et de renouvellement des exploitations du territoire
		Adapter l'agriculture du pays fousnantais aux changements climatiques en cours et à venir
	Développer le potentiel de stockage carbone (bocage, boisement)	
Préserver le milieu marin et favoriser le carbone bleu	Poursuivre la mise en œuvre des DOCOB sur les sites Natura 2000 du Pays Fousnantais	

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de l'action	
		Lutter contre les pollutions marines	
		Optimiser les puits de carbone	
	limiter les pollutions atmosphériques		Développer l'échange parcellaire
			Accompagner la réalisation des bilans carbone et la mise en œuvre d'actions en réponse dans les exploitations agricoles
			Améliorer la qualité de l'air

Le plan d'actions est ainsi composé de 36 fiches actions. Chaque fiche reprend donc l'ensemble des sous-actions proposées par action, avec pour chaque sous-action :


- une description ;
- le(s) porteur(s) de la sous-action (structure(s) responsable(s)) ;
- les partenaires mobilisables (d'ordre financier ou technique) ;
- lorsqu'il a pu être estimé, le budget prévisionnel ;
- l'horizon de mise en œuvre (démarrage et finalisation de l'action).

Chaque fiche action recense également les points de vigilance environnementaux (issus de l'évaluation environnementale), précise les indicateurs de suivi prévus pour l'action et les moyens humains dédiés à sa mise en œuvre.

3. LES FICHES ACTIONS

1.1.1. ASSURER LA TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES LOCALES AFIN D'INTÉGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LE QUOTIDIEN DES COLLECTIVITÉS..	11
1.1.2. DÉVELOPPER LES LABELLISATIONS EN LIEN AVEC LES ENJEUX DU PCAET	14
1.2.3. MOBILISER LES ACTEURS VIA LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS "CLÉS"	15
1.3.4. ELABORER UN PLAN DE COMMUNICATION ET LE METTRE EN ŒUVRE	18
1.4.5. ANIMER LE DISPOSITIF PCAET ET COORDONNER LES ACTEURS	20
1.4.6. EVALUER L'EFFICACITÉ DU PCAET	21
2.1.7. DÉVELOPPER L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ	23
2.2.8. DÉFINIR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	25
2.3.9. POURSUIVRE L'OPTIMISATION DE LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS	28
2.3.10. RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE	30
3.1.11. DÉVELOPPER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT	32
3.1.12. RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR PUBLIC	35
3.1.13. RÉDUIRE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	39
3.2.14. METTRE EN PLACE UN SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIE	42
3.2.15. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES	44
3.2.16. DÉPLOYER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS.....	48
3.2.17. DÉVELOPPER LES SMART GRIDS	50
4.1.18. RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	52
4.2.19. ELABORER UNE STRATÉGIE GLOBALE SUR LA MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE.....	56
4.2.20. DÉPLOYER LES AMÉNAGEMENTS ET SERVICES PERMETTANT DE DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES SUR LE TERRITOIRE	58

4.2.21. RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE.....	61
4.3.22. FAVORISER LES VÉHICULES PEU POLLUANTS	65
5.1.23. PRÉVENIR LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE ET LES INONDATIONS	67
5.1.24. OPTIMISER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES	69
5.2.25. APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT INITIÉES DANS LE CADRE DES SAGE.....	73
5.2.26. MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU, AFIN DE SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	75
5.3.27. POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE	78
5.3.28. DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE ET DE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE	81
5.3.29. ADAPTER L'AGRICULTURE DU PAYS FOUESNANTAIS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN COURS ET À VENIR.....	84
5.3.30. DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE STOCKAGE CARBONE (BOCAGE, BOISEMENT)	86
5.4.31. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCOB SUR LES SITES NATURA 2000 DU PAYS FOUESNANTAIS.....	89
5.4.32. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS MARINES.....	93
5.4.33. OPTIMISER LES PUIITS DE CARBONE.....	95
5.5.34. DÉVELOPPER L'ÉCHANGE PARCELLAIRE.....	100
5.5.35. ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DES BILANS CARBONE ET LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN RÉPONSE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	102
5.5.36. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR	104


AXE STRATEGIQUE	1. Un territoire mobilisé pour son avenir
ORIENTATION	1. Viser l'exemplarité des collectivités
	1.1.1. Assurer la transversalité des politiques locales afin d'intégrer les enjeux du PCAET dans le quotidien des collectivités
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 2 : Un territoire riche d'une économie locale et circulaire</i> <i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie</i> <i>AXE 4 : Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	Non quantifiable / Principes méthodologiques inhérents au fonctionnement de la direction générale de la collectivité

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Accompagner les agents et les élus dans la prise en main des nouveaux outils informatiques et des éco-gestes (diminution des impressions, etc.)	Les usages du numérique entraînent une augmentation constante du stockage de données pour les multiples versions d'un même document, les emails et leurs pièces jointes, etc. De même, les impressions en surnombre, parfois non nécessaires, génèrent des consommations inutiles. Le développement d'espaces partagés, ainsi que le déploiement de nouvelles façons de faire, permettront à chacun de prendre conscience des consommations énergétiques croissantes du multimédia et d'améliorer ses pratiques.	CCPF, communes		/	2024 à 2029


<p>Sous-action 2</p> <p>Instaurer de la transversalité dans les projets et les modalités de travail au sein des collectivités</p>	<p>Un changement de culture et de pratiques est nécessaire au sein des collectivités. Les projets doivent être appréhendés de manière transversale, mobilisant divers services concernés de près ou de loin, et assurant ainsi la prise en compte d'un ensemble d'enjeux (économiques, sociaux, environnementaux, etc.).</p> <p>Pour ce faire, il convient de mettre en place un croisement plus fort entre les services des collectivités, et de travailler en synergie.</p> <p>Le projet de territoire a été bâti en ce sens. Il s'agit de la feuille de route pour le territoire à horizon 2030, qui s'articule autour des transitions avec un enjeu transversal relatif à la mobilisation du territoire et de ses acteurs. Le PCAET fait partie intégrante du projet de territoire.</p>	<p>CCPF, communes</p>		<p>/</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>Sous-action 3</p> <p>Intégrer les enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques au plan de formation des collectivités</p>	<p>De manière à assurer les synergies et la bonne prise en compte des enjeux croisés dans l'action publique locale, le plan de formation des agents et des élus sera revu de manière à considérer les enjeux thématiques du PCAET.</p> <p>Outre les plans de formation internes, les collectivités pourront s'appuyer sur des réseaux existants afin de profiter de retours d'expériences d'autres collectivités.</p>	<p>CCPF, communes</p>	<p>CDG, Centre National de la Fonction Publique Territoriale et autres organismes de formation</p>	<p>/</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>Sous-action 4</p> <p>Déployer une commande publique responsable</p>	<p>Le changement de culture, ainsi que l'exemplarité des collectivités, passera par une commande publique responsable. Elle est un levier important pour agir en faveur du développement durable et communiquer localement sur les forces du territoire.</p> <p>La commande publique responsable passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des impacts environnementaux des achats publics, - l'encouragement et le soutien des actions d'insertion sociale, - l'atteinte d'une efficacité budgétaire en prenant en compte les aspects coût global et coût du cycle de vie 	<p>CCPF, communes</p>		<p>/</p>	<p>2024 à 2029</p>

	<p>- l'attention portée, concernant les bâtiments publics et les projets structurants, à la production et la consommation d'énergie, aux émissions de GES et à l'utilisation de matériaux bio-sourcés, recyclables et/ou locaux.</p> <p>Cette approche est valable pour l'ensemble des achats publics (matériels, mobilier, consommables, etc.). Son déploiement passera par de la formation, et nécessitera à la fois l'identification de l'offre, et le développement d'automatismes dans les modes de consommation et d'achat tenant compte de critères environnementaux et sociaux. Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 peut servir de référence pour la mise en œuvre de cette action.</p>				
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Nombre d'impression Part des agents ayant suivi une formation en lien avec les enjeux du PCAET Part de marché public intégrant des critères de développement durable			

AXE STRATEGIQUE	1. Un territoire mobilisé pour son avenir
ORIENTATION	1. Viser l'exemplarité des collectivités
	1.1.2. Développer les labellisations en lien avec les enjeux du PCAET
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 2 : Un territoire riche d'une économie locale et circulaire</i> <i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie</i> <i>AXE 4 : Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables</i> <i>AXE 5 : Un territoire adapté au climat de demain</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,05 ETP/an – Service « aménagement de l'espace »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1	<p>En lien avec l'orientation visant l'exemplarité des collectivités, des actions thématiques opérationnelles sont définies dans les axes 2 à 5. Afin de viser les ambitions que se fixent les collectivités, et de pouvoir valoriser les actions portées, ces dernières s'inscriront dans une démarche de labellisation.</p> <p>A ce stade, ont notamment été identifiés les labels "Territoire Economie Circulaire" (cf. axe 2), « Territoire engagé transition écologique » (ADEME) et "Climat Air Energie".</p>	CCPF, communes	ADEME Entreprises	12 000€ (frais de régie)	2024 à 2029
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI			
		Nombre de label(s)			


AXE STRATEGIQUE	1. Un territoire mobilisé pour son avenir
ORIENTATION	2. Créer une dynamique de territoire
	1.2.3. Mobiliser les acteurs via la mise en place de partenariats "clés"
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie AXE 5 : Un territoire adapté au climat de demain</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,25 ETP/an – Services « aménagement de l'espace » et « Economie/tourisme »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Pour les usagers, poursuivre le partenariat entre la CCPF et Quimper Cornouaille Développement dans le cadre du réseau TYNEO	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer l'accompagnement auprès des usagers afin de favoriser la rénovation énergétique de l'habitat - Instaurer un reportage des actions menées sur le territoire de la CCPF afin de suivre les projets portés, et de renseigner les indicateurs de suivi du PCAET 	CCPF, Quimper Cornouaille Développement	Quimper Cornouaille Développement, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement	18 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
Sous-action 2 Pour les entreprises, mettre en place un partenariat entre la CCPF et la Chambre de	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un réseau d'acteurs économiques afin de favoriser les échanges sur les bonnes pratiques et les potentialités de synergie 	CCPF, Chambre de Commerce et		18 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029

Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)	- Territorialiser les actions portées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers de l'Artisanat, via la formalisation d'une convention, et en assurer un reportage dans le cadre du suivi du PCAET	d'Industrie, Chambre des Métiers de l'Artisanat			
Sous-action 3 Pour les agriculteurs, établir une convention entre la CCPF et la Chambre Régionale de l'Agriculture de Bretagne (CRAB) et travailler avec le lycée agricole de Bréhoulou	- Relancer le réseau d'échanges entre agriculteurs qui semble s'être réduit - Penser de nouveaux modes d'échanges - Promouvoir une agriculture durable et adaptée au climat de demain, auprès des jeunes et des futurs agriculteurs, en mettant en avant de nouvelles filières de valorisation, en sensibilisant sur les enjeux climatiques et environnementaux, etc.	CCPF	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et Lycée agricole Bréhoulou	12 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
Sous-action 4 Pour les scolaires, conventionner avec l'Inspection académique	- Définir un projet pédagogique en lien avec les enjeux du PCAET afin de mobiliser les scolaires - Déployer sa mise en œuvre dans les écoles via un ensemble de prestations ou 1ETP dédié en régie Des spécialistes en matière de dérèglement climatique pourront être sollicités pour la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique.	CCPF	Inspection académique Etablissements scolaires Conseil Départemental Conseil Régional de Bretagne Ministère de l'Agriculture	198 000€ (180 000€ d'animation + 18 000€ de suivi en régie)	2024 à 2029
Sous-action 5 Conventionner avec le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) afin de favoriser l'émergence de projets économes en énergie, de valoriser les	- Conseil en énergie partagée opéré par le SDEF (pour les communes volontaires, avec coût adhésion : 0.50€/habitant) - Contrat de Développement des énergies renouvelables thermiques porté pour le compte de 10 EPCI-fp.	CCPF, communes	Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)	18 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2026

actions portées par le SDEF et d'assurer un reportage local de ces actions sur le territoire de la CCPF					
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Nombre de convention de partenariat			


AXE STRATEGIQUE	1. Un territoire mobilisé pour son avenir
ORIENTATION	3. Sensibiliser et acculturer les acteurs
	1.3.4. Elaborer un plan de communication et le mettre en œuvre
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 2 : Un territoire riche d'une économie locale et circulaire</i> <i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie</i> <i>AXE 4 : Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables</i> <i>AXE 5 : Un territoire adapté au climat de demain</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,9 ETP/an – Service « communication »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION


SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Communiquer sur l'avancement du PCAET au fil de l'eau, et sur les enjeux thématiques concernés	Il s'agira d'identifier pour chacun des publics "cibles" (élus, citoyens, acteurs économiques, scolaires), les outils de communication les plus adaptés pour les sensibiliser aux thématiques visées dans le PCAET et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques. Certaines actions de communication ont d'ores-et-déjà été identifiées dans le cadre de l'élaboration du PCAET, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des conférences thématiques à destination des élus - Mettre en place un événement spécifique dédié au lancement du PCAET auprès du grand public - Organiser des balades à vélo afin de faire découvrir le territoire et d'associer les citoyens aux démarches mises en œuvre dans le cadre du PCAET 	CCPF	Communes, structure porteuse du SAGE, Quimper Cornouaille Développement, Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du	336 000€ (dont régie CCPF + prestations)	2024 à 2029

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les citoyens sur le contexte agricole local, valoriser les pratiques agricoles vertueuses et inciter au changement - Informer le public sur la rénovation énergétique de l'habitat - Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de préservation des ressources en eau (citoyens, touristes, entreprises, etc.) - Communiquer sur les dispositifs d'économie d'énergie et les énergies renouvelables auprès des entreprises - Eduquer, sensibiliser et informer les citoyens pour les inciter à une alimentation locale et créer du lien social (campagne de promotion des produits locaux) - Développer les outils de sensibilisation grand public sur les risques climatiques, la récupération de l'eau, le rôle des zones humides etc. - Former les services et acteurs de l'aménagement aux enjeux de l'adaptation et au rôle de la biodiversité - Organiser des visites de sites suite à des actions exemplaires dans les différents domaines - Promouvoir les Obligations Réelles Environnementales (ORE)², qui sont des dispositifs fonciers contractuels de protection de l'environnement, mobilisables par chaque propriétaire foncier souhaitant se saisir des problématiques environnementales - Etc. 		Finistère (SDEF), Chambre de Commerce et d'Industrie, etc.		
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Nombre de réunion ou d'animation Nombre de support créé (magazine, flyer, article, etc.)			

² La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016) a créé un nouvel outil juridique permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE). Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrits dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

AXE STRATEGIQUE	1. Un territoire mobilisé pour son avenir
ORIENTATION	4. Faire vivre le PCAET et mesurer son efficacité
	1.4.5. Animer le dispositif PCAET et coordonner les acteurs
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 2 : Un territoire riche d'une économie locale et circulaire AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie AXE 4 : Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables AXE 5 : Un territoire adapté au climat de demain</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,05 ETP/an – Service « aménagement de l'espace »


TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION					
SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Assurer le pilotage et la mise en œuvre du PCAET		CCPF	L'ensemble des porteurs de projet identifiés dans le PCAET	18 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Temps d'agent (en ETP) mobilisé			

AXE STRATEGIQUE	1. Un territoire mobilisé pour son avenir
ORIENTATION	4. Faire vivre le PCAET et mesurer son efficacité
	1.4.6. Evaluer l'efficacité du PCAET
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<p><i>AXE 2 : Un territoire riche d'une économie locale et circulaire</i></p> <p><i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie</i></p> <p><i>AXE 4 : Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables</i></p> <p><i>AXE 5 : Un territoire adapté au climat de demain</i></p>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,20 ETP/an – Service « aménagement de l'espace »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Réaliser un suivi annuel de la mise en œuvre des actions	Suivi des indicateurs	CCPF	L'ensemble des porteurs de projet identifiés dans le PCAET	18 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
Sous-action 2	Conformément au décret PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016), la mise en œuvre du PCAET fera l'objet d'un bilan à mi-parcours (3 ans, soit sur la période 2024-2026), ainsi que d'une évaluation à son terme (6 ans, soit sur la période 2024-2029). L'objectif de l'évaluation est de :	CCPF	L'ensemble des porteurs de projet	36 000€ (en régie CCPF)	2026 et 2029


Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du PCAET à horizon 2026 puis 2029	<ul style="list-style-type: none"> - faire apparaître les conditions de succès (à reproduire) ; - identifier les freins (à anticiper ou contourner) et les erreurs (à ne pas reproduire) ; - apprécier la qualité de la dynamique territoriale de mobilisation et de collaboration. <p>Au final, elle permettra de préparer le terrain pour la suite, sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recommandations opérationnelles ; - une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources ; - une confirmation de la stratégie ou si besoin, des préconisations en vue de sa redéfinition. 		identifiés dans le PCAET		
<p>Sous-action 3</p> <p>Réunir l'instance de pilotage du PCAET pour suivre son avancement</p>	<p>Il s'agira de réunir au moins une fois par an le Comité Technique (COTEC) mis en place lors de l'élaboration du PCAET afin de présenter le bilan de l'année écoulée et la programmation de l'année suivante.</p> <p>Le COTEC est composé des Vice-Présidents de la communauté de communes, les Maires, les services de l'Etat et ses agences (Agence de l'eau Loire-Bretagne, ADEME, OFB), la Région, le Département, les distributeurs et gestionnaires d'énergie (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), Enedis, GRDF), les associations environnementales (Bretagne Vivante et Eaux et Rivières de Bretagne), Quimper Cornouaille Développement, et les services techniques de la CCPF.</p>	CCPF	Membres du Comité Technique et des groupes de travail	36 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Nombre de réunion concernant le suivi et la mise en œuvre du PCAET Part des actions engagées et/ou réalisées Atteinte des objectifs du PCAET			

AXE STRATEGIQUE	2. Un territoire riche d'une économie locale et circulaire
ORIENTATION	1. Encourager et favoriser la production et la consommation locales
	2.1.7. Développer l'alimentation de proximité
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,15 ETP/an – Service « aménagement de l'espace ». <i>A noter la mobilisation du service « Marchés Publics » non quantifiable.</i>

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Développer la commande publique de produits locaux de qualité et notamment biologiques lors d'événements ou pour la restauration collective (cantine scolaire, etc.)	La loi EGAlim et la loi Climat et Résilience encadrent la qualité des produits achetés entrant dans la composition des repas servis en restauration collective du secteur public et des établissements du secteur privé (article L. 230-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience, l'ensemble de la restauration collective, publique comme privée, a l'obligation de proposer 50 % de produits de qualité dont 20 % de produits bio à compter de 2022 pour le public, et d'ici le 1er janvier 2024 pour la restauration collective du secteur privé. Au-delà du critère de production des produits à proximité du lieu de consommation, l'attention sera portée sur la qualité	Structures publiques (CCPF, communes, Centre Intercommunal d'Action Sociale...)	Producteurs locaux (siège d'exploitation et/ou terres exploitées sur la CCPF ou à proximité)	/	2024 à 2029

	environnementale des produits (exemples de critères : de saison, peu transformés, bio, production sobre en eau et en énergie, selon des pratiques agricoles durables, générant peu de déchets d'emballage, assurant un revenu décent au producteur, etc.).				
<p>Sous-action 2</p> <p>Poursuivre l'étude d'opportunité engagée sur le développement des circuits courts et la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)</p>	<p>Déploiement des circuits courts en favorisant la mise en relation de l'offre et la demande par des actions de communication en lien avec l'action 4.</p> <p>Pour rappel, le PAT a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans un territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.</p> <p>Les lois EGAlim (2018) et Climat et résilience (2021) viennent renforcer la portée de ce dernier en fixant des objectifs parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques (en valeur HT des achats par an) dans les restaurants collectifs ; - informer les usagers et les convives ; - diversifier les sources de protéines et proposer des menus végétariens ; - lutter contre le gaspillage alimentaire et faire des dons alimentaires ; - réduire l'usage du plastique et de l'usage unique. <p>L'outil " Ma cantine" (service numérique gouvernemental dédié aux lois EGAlim et Climat et Résilience) permet de télédéclarer des données, et propose des ressources utiles pour les opérateurs.</p>	CCPF	Communes, ADEME, DRAAF, producteurs locaux, établissements scolaires, EHPAD, acteurs du tourisme...	86 000€ (dont suivi en régie + prestation)	2024 à 2029
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI			
		Part de produits locaux dans la restauration collective Nombre d'agriculteurs ayant leur siège sur le territoire de la CCPF faisant de la vente directe Part des agriculteurs ayant leur siège sur le territoire de la CCPF faisant de la vente directe			

AXE STRATEGIQUE	2. Un territoire riche d'une économie locale et circulaire
ORIENTATION	2. Développer l'économie circulaire
	2.2.8. Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,1 ETP/an – Services « aménagement de l'espace » et « Economie/tourisme »


TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Mettre en place un réseau d'acteurs économiques afin de favoriser les échanges sur les bonnes pratiques et les potentialités de synergie	<p>Dans le cadre des conventions de partenariat identifiées dans l'action 1.2.3, la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCCIMBO) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) mobiliseront les entreprises autour de projets fédérateurs en lien avec les enjeux du PCAET.</p> <p>Cette sous-action visera notamment à promouvoir et développer l'écologie industrielle et territoriale, c'est à dire « la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières... [...].</p>	CCPF	CCIMBO, CMA et économiques (hors agriculteurs)	78 000€ (en régie CCPF + participation versée aux Chambres Consulaires)	2024 à 2029

	L'écologie industrielle et territoriale est l'une des composantes territorialisées de l'économie circulaire » ³ . Concrètement, cela pourra se traduire par exemple par des ateliers « synergie inter-entreprises » sur des thématiques spécifiques.				
Sous-action 2 Définir une stratégie globale de développement de l'économie circulaire pour le territoire	- Diagnostic des flux entrants et sortants, des productions locales - Analyse des synergies possibles et définition d'un programme d'actions	CCPF	ADEME, Chambres consulaires et acteurs économiques	32 000€ (en régie CCPF + prestation)	2025
Sous-action 3 Poursuivre le développement des actions engagées sur le territoire et s'inscrire dans une démarche de labellisation "Territoire économie circulaire" proposée par l'ADEME.	Le label ADEME constitue un référentiel décliné en cinq axes : 1. Définition d'une stratégie globale politique économie circulaire et inscription dans le territoire 2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets 3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires 4. Outils financiers du changement de comportement 5. Coopération et engagement Une politique ambitieuse de gestion des déchets est déjà bien déployée sur le territoire. De même, de multiples acteurs s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire et de recyclage/réemploi. Il s'agira de poursuivre cette dynamique en application de la stratégie qui sera définie : - collectivités pour les déchets, - associations et ateliers d'insertion tels que les Ateliers Fouesnantais et Label'à faire, - vivier d'entreprises notamment Finistère Mer et Vent travaillant sur du réemploi de voiles de bateaux et autres solutions innovantes D'autres labels pourront être mobilisés en complément (2EC : label pour les acteurs du BTP, etc.)	Entreprises/CCPF/Communes /Associations	Entreprises/CCPF/Communes/Associations	/ Investissements individuels selon projets identifiés	2025 à 2029

³ D'après le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires


POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique	INDICATEURS DE SUIVI
	Nombre de projets en économie circulaire Nombre d'ateliers de synergie inter-entreprises Tonnes de « déchets » évités par la réutilisation/le recyclage/le réemploi/la revalorisation via des projets d'économie circulaire

AXE STRATEGIQUE	2. Un territoire riche d'une économie locale et circulaire
ORIENTATION	3. Agir pour améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets
	2.3.9. Poursuivre l'optimisation de la gestion et la valorisation des déchets
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,908 ETP/an - Service « Valorisation des déchets »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Mener à terme la réflexion à l'échelle de la Cornouaille pour maintenir un seul incinérateur	<p>La valorisation des déchets a été identifiée comme l'un des enjeux prioritaires dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) « Ouest Cornouaille Odet ». Une réflexion doit être engagée par Quimper Cornouaille Développement pour le compte des EPCI Cornouillais afin de rationaliser les unités de traitement et rapprocher les deux syndicats de gestion existants (VALCOR et SIDEPAQ). Les modalités de la réflexion (prestation ou régie, planning...) n'ont pas encore été définies.</p> <p>La CCPF est donc partenaire de la démarche. Le coût indiqué ci-contre correspond au suivi assuré en régie par la CCPF.</p>	QCD	EPCI Cornouillais SIDEPAQ VALCOR	2880€ (en régie CCPF)	2024 à 2029


<p>Sous-action 2 Réorganiser les schémas de collecte des déchets et mettre en place le tri des biodéchets</p>	<p>La CCPF a engagé une étude de réorganisation des schémas de collecte et de mise en place du tri des biodéchets en 2022. Les orientations envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif de biodéchets, avec l'extension du dispositif de compostage individuel, le développement de la collecte des gros producteurs, - Optimisation du schéma de collecte, à travers l'étude d'une collecte incitative (dite en C0,5) pour les ordures ménagères et la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, avec le maintien d'un service complémentaire pour les gros producteurs - Evolution de la grille tarifaire, avec l'introduction d'une assiette complémentaire sur les accès en déchèteries, et l'introduction du coût des services complémentaires pour les professionnels <p>Les incidences financières ne sont pas connues à ce jour. A noter toutefois, que ce budget doit être à l'équilibre et qu'il est entièrement financé par la redevance « ordures ménagères ». Le coût indiqué ci-après correspond au coût de fonctionnement en régie pour le pilotage des actions envisagées.</p>	CCPF		252 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
<p>Sous-action 3 Optimiser le process de valorisation de la biomasse</p>	<p>La CCPF récupère au niveau de ses deux déchetteries un volume de déchets organiques important (bois propres, souches, refus de criblage, bois classe B...) qui pourrait être valorisé localement en biocombustible et réinjecté dans des réseaux de chaleur. La CCPF engagera donc les études nécessaires à la définition du process de valorisation optimal, au dimensionnement des infrastructures avant de procéder à la mise en œuvre du projet.</p>	CCPF	ADEME	1 000 000€	2025 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Tonnages collectés par type Tonnages évités Tonnages valorisés (total et par mode) Indice de performance du tri (annuel et en haute saison)</p>			

AXE STRATEGIQUE	2. Un territoire riche d'une économie locale et circulaire
ORIENTATION	3. Agir pour améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets
	2.3.10. Réduire les déchets à la source
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,65 ETP/an – Service « Valorisation des déchets »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Accompagner les acteurs locaux dans leurs initiatives de réduction de leurs déchets	Il s'agira de sensibiliser et d'accompagner les différents acteurs pour réduire leurs déchets (professionnels, habitants, scolaires, etc.) via des techniques d'éducation au changement. L'animation se fera en régie en lien avec les actions de communication identifiées dans l'axe 1 (pour les supports notamment).	CCPF	Acteurs économiques, établissements scolaires, particuliers, etc.	96 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029

<p>Sous-action 2 Développement du tri des biodéchets à la source</p>	<p>Il s'agira de poursuivre l'action engagée depuis 2007 concernant la mise à disposition aux habitants du Pays Fouesnantais de composteurs individuels à tarif réduit, afin de les inciter à réduire la part de biodéchets dans leurs poubelles. Les biodéchets représentent encore 1/3 d'une poubelle d'ordures ménagères. 31% des ménages sont actuellement équipés d'un composteur individuel. Le potentiel de ménages à équiper est encore important. Le montant indiqué ci-après correspond à l'acquisition par la CCPF de 2 400 composteurs ainsi que le coût d'animation en régie associé.</p>	CCPF	Habitants	238 000€ (en régie CCPF + prestation)	2024 à 2026
<p>Sous-action 3 Collecte et traitement des biodéchets auprès des professionnels</p>	<p>La collecte et le traitement des biodéchets auprès des professionnels rencontrent différents obstacles. La CCPF étudiera la faisabilité de cette mise en place au travers notamment de retours d'expériences d'autres territoires. Le montant des dépenses prévisionnelles indiqué ci-contre correspond au temps mobilisé en régie pour mener la réflexion.</p>	CCPF	Professionnels	12 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2026
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI Privés : nombre de composteur et % des ménages équipé</p>			


AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	1. Réduire l'empreinte énergétique du territoire
	3.1.11. Développer la rénovation énergétique de l'habitat
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,20 ETP/an – Service « aménagement de l'espace »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement	<p>La CCPF sensibilisera les habitants sur le contexte réglementaire, les solutions et les dispositifs d'accompagnement existants (en lien avec l'action 1.3.4).</p> <p>Jusqu'à fin 2023, un accompagnement administratif et technique est proposé dans le cadre du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) piloté par l'ADEME. Localement, ce service est assuré par Quimper Cornouaille Développement (QCD) dans le cadre du réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille. Les modalités de cet accompagnement pourront</p>	CCPF et QCD	Etat et Région Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et Agence nationale de l'habitat (ANAH)	12 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029

	<p>évoluer à compter de 2024 suivant les évolutions du programme SARE. Le coût de l'animation assurée par QCD n'est pas connu car mutualisé à l'échelle de la Cornouaille. Le coût indiqué ci-contre correspond au temps de suivi assuré en régie par la CCPF (participation aux différentes instances de Tyneo notamment).</p> <p>A noter que le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) devra également intégrer la problématique énergétique en identifiant les logements les plus énergivores afin d'optimiser l'accompagnement des usagers dans la rénovation de leur logement. L'opportunité et la faisabilité des actions suivantes devront ainsi être étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de déclaration préalable avant mise en location dans des secteurs à enjeux à identifier en centres-bourgs, - le développement d'un observatoire des copropriétés, sur un périmètre à définir, - le repérage de l'habitat indigne par une remontée des informations depuis les communes, etc. - une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permettant à la collectivité d'abonder les aides de l'ANAH. Cela permettra d'accompagner les propriétaires-occupants les plus précaires. <p>De la même manière, le PLH devra étudier des mesures d'adaptation du bâti afin de limiter l'impact du dérèglement climatique sur les populations.</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Aide à la rénovation énergétique</p>	<p>Il s'agit du financement apporté par l'Etat aux particuliers dans le cadre "Ma Prime Renov" mais également par les distributeurs d'énergie via les dispositifs CCE.</p> <p>Dans le cadre du nouveau PLH, la CCPF adaptera les modalités d'attribution des aides qu'elle apportait jusqu'à présent et qui visaient à favoriser l'accession au logement des jeunes ménages, ainsi que le maintien à domicile des séniors. Le paramètre énergétique sera donc à intégrer.</p> <p>Le montant des dépenses indiqué ci-contre correspond à l'enveloppe qui pourrait être allouée par la CCPF dans le cadre des aides à la rénovation énergétique (200 000€/an à valider en conseil</p>	<p>Etat, Distributeurs d'énergie, CCPF, ANAH</p>	<p>QCD et ADIL</p>	<p>1 248 000€</p>	<p>2024 à 2029</p>

	<p>communautaire + coût du suivi en régie pour l'instruction des dossiers).</p> <p>Comme pour la sous-action précédente, la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sera également à étudier car elle permettra à la collectivité d'abonder les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Cela permettra d'accompagner les propriétaires-occupants les plus précaires.</p>				
<p>Sous-action 3</p> <p>Mener des opérations de rénovation énergétique de l'habitat</p>	<p>Il s'agit des projets de rénovation énergétique des logements engagés par leurs propriétaires.</p>	<p>Particuliers</p>	<p>CCPF, Etat, QCD, ADIL) et ANAH</p>	<p>/</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Attention aux nuisances, déchets et émissions de GES en phase travaux</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Nombre d'accompagnement via TYNEO</p> <p>Nombre de projet de rénovation énergétique ayant reçu un financement</p> <p>Montant des aides allouées par l'Etat</p> <p>Montant des aides allouées par la Région</p> <p>Montant des aides allouées par la CCPF</p>			


AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	1. Réduire l'empreinte énergétique du territoire
	3.1.12. Réduire les consommations énergétiques du secteur public
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,9 ETP/an – Service « Patrimoine/Energie »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION					
SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Optimiser l'éclairage public	Fin 2022, la CCPF a engagé l'élaboration d'un Schéma de Cohérence des Ambiances Nocturnes (SCAN). Il s'agit d'un document cadre comprenant des préconisations pour l'éclairage artificiel. Il se présente sous la forme d'un support cartographique numérique interactif recensant les données locales liées à l'éclairage public, l'urbanisme, la mobilité, l'environnement et les usages. Il s'applique aux environnements urbains et ruraux. Il permet d'arbitrer objectivement les politiques publiques locales en matière d'éclairage. Il offre un suivi évolutif de la rénovation du parc d'éclairage, des aménagements urbains, architecturaux et paysagers, au rythme des	CCPF	ENEDIS, communes	3 144 000€ (suivi en régie + prestations)	2024 à 2029

	<p>mesures réglementaires et des découvertes scientifiques en matière de biodiversité et de santé. Il facilite la mise en cohérence des ambiances nocturnes avec les enjeux énergétiques, environnementaux et sociétaux.</p> <p>Parallèlement, un inventaire avec géolocalisation de l'ensemble des réseaux a également été engagé dans le cadre de la réforme anti-endommagement. Cette étude est couplée à un inventaire et une caractérisation de l'ensemble des points lumineux.</p> <p>Ces trois démarches, menées conjointement, permettront de définir un plan d'actions afin d'optimiser l'éclairage public et limiter les consommations. L'objectif étant in fine de réduire le nombre de points lumineux avec une migration en LED systématique. La mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions démarrera courant 2023 et s'étalera sur toute la durée du PCAET.</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments appartenant aux collectivités afin de déterminer le potentiel de réduction des consommations énergétiques</p>	<p>Afin de dimensionner les travaux pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine, les collectivités devront réaliser des audits énergétiques. Certaines communes ayant souscrit une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) auprès du SDEF, pourront solliciter son accompagnement et profiter d'un marché à bon de commande pour la réalisation d'études plus poussées.</p> <p>Au regard du contexte énergétique global, la CCPF va renforcer son service « Patrimoine/Energie » via le recrutement d'un conseiller en énergie. Ce dernier aura pour mission de suivre de manière exhaustive les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments communautaires, ainsi que les études et travaux associés. Ce conseiller pourra apporter un appui en ingénierie aux communes qui le souhaitent.</p> <p>Un potentiel de 23 bâtiments devant faire un audit énergétique a d'ores et déjà été identifié. Le montant des dépenses indiqué ci-contre correspond au coût pour 23 audits ainsi que le temps de suivi en régie.</p>	<p>CCPF, communes,</p>	<p>SDEF Banque des Territoires, FNCCR</p>	<p>151 000€ (en régie CCPF + prestations)</p>	<p>2024 à 2029</p>

	<p>A noter également que les collectivités peuvent faire appel à d'autres dispositifs pour les accompagner dans leurs démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le service Prioréno (analyse des consommations énergétiques des bâtiments publics) avec la Banque des Territoires, - Le programme ACTEE avec la FNCCR dont l'objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : <ul style="list-style-type: none"> o l'efficacité énergétique des bâtiments publics o la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone. 				
<p>Sous-action 3</p> <p>Améliorer les performances du patrimoine public</p>	<p>La RE2020 s'applique désormais à l'ensemble des constructions neuves et engage les porteurs de projet dans des objectifs forts de qualité. Les collectivités engageront en parallèle des opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments existants, à la suite du diagnostic de leur patrimoine, et favoriseront notamment le remplacement des systèmes de chauffage (remplacement des chaudières fioul, gaz, et chauffages électriques vétustes).</p> <p>La mise en œuvre du décret relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire incitera à engager des travaux de rénovation pour réduire les consommations énergétiques du secteur public.</p> <p>Des financements pour de la rénovation énergétique sur des équipements publics peuvent être sollicités auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), etc.</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond au montant des travaux identifiés sur certains bâtiments communautaires, ainsi que le temps de suivi en régie. Ce montant évoluera en cours de programme à la suite des audits.</p>	CCPF, communes	SDEF Banque des Territoires Etat, etc.	436 000€ (en régie CCPF + prestations)	2024 à 2029

POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique	INDICATEURS DE SUIVI
Vigilance sur les déchets générés par le remplacement de l'éclairage Attention à la création de pollution lumineuse nuisant à la trame noire Attention aux nuisances, déchets et émissions de GES en phase travaux	Consommation d'énergie du secteur public


AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	1. Réduire l'empreinte énergétique du territoire
	3.1.13. Réduire l'impact énergétique des activités économiques
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,1 ETP/an – Service « Economie/tourisme »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la réduction de l'impact énergétique de leur activité	La CCPF sensibilisera les entreprises (dont les exploitations agricoles) sur le contexte réglementaire, les solutions et les dispositifs d'accompagnement existants (en lien avec l'action 1.3.4). Les chambres consulaires apporteront un accompagnement technique et administratif aux entreprises et exploitations agricoles selon les modalités qui leur sont propres.	CCPF, CCIMBO, CMA, CRAB		36 000€ (en régie CCPF)	2024 à 2029

	<p>Concernant les entreprises, une attention particulière sera portée sur leurs obligations en matière d'éclairage (zones commerciales et enseignes lumineuses). La loi Climat et Résilience renforce d'ailleurs le pouvoir des maires pour encadrer l'affichage publicitaire à l'intérieur des vitrines des commerces. Au-delà de l'impact énergétique, ce sont aussi les pollutions lumineuse et visuelle qui sont visées.</p> <p>Cette sous action est en lien direct avec celles concernant la communication et la mise en place de partenariats clés figurant dans l'axe 1.</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond au temps mobilisé en régie par la CCPF pour accompagner les entreprises. Le coût du partenariat avec les chambres consulaires n'est pas rappelé ici d'autant que certaines des actions évoquées ici relèvent directement de leurs missions consulaires. La CCPF joue un rôle de facilitateur pour l'accès à l'information.</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Mener des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rénovation énergétique des bâtiments - d'optimisation des procédés industriels - d'optimisation des modalités de chauffage et de consommations énergétiques des activités tertiaires - etc. 	<p>Il s'agit des opérations menées par les acteurs économiques (hors agriculteurs) pour réduire leurs consommations énergétiques.</p> <p>Le montant des dépenses prévisionnelles n'est pas quantifiable et dépend des projets individuels.</p>	Acteurs économiques	EPCI, Chambres consulaires, Banque Publique d'Investissement (BPI), ADEME et Etat	/	2024 à 2029
<p>Sous-action 3</p> <p>Mener des opérations de réduction des consommations</p>	<p>Il s'agit des opérations menées par les agriculteurs pour réduire leurs consommations énergétiques. Ces opérations pourront concerner la rénovation des bâtiments mais également l'évolution de certaines pratiques agronomiques (limiter les serres chauffées et le travail du sol, réduire la consommation</p>	Agriculteurs	CRAB, CCPF et autres partenaires	/	2024 à 2029


<p>énergétiques des bâtiments et activités agricoles</p>	<p>d'énergie indirecte (engrais azotés ou aliments type concentrés pour animaux par exemple), favoriser les semis sous couvert, etc.) Le montant des dépenses prévisionnelles n'est pas quantifiable et dépend des projets individuels.</p>		<p>financiers potentiels</p>		
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Attention aux nuisances, déchets et émissions de GES en phase travaux</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Consommation d'énergie par secteur d'activité</p>			

AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	2. Développer les énergies renouvelables locales / Anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie
	3.2.14. Mettre en place un schéma directeur énergie
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Multiplication de la production d'énergies renouvelables par 2,8 à l'horizon 2030 et 5,54 à l'horizon 2050 par rapport à 2012. C'est-à-dire 130,5 GWh produits en 2030 et 257,8 GWh produits en 2050. Augmentation du taux de couverture énergétique de 27% à l'horizon 2030 et 67% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,15 ETP/an – Service « Patrimoine/Energie »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Elaborer un schéma directeur des énergies	Il s'agit d'une démarche volontaire prenant la forme d'un document stratégique et opérationnel afin d'optimiser le mix énergétique dans l'aménagement du territoire. Le schéma abordera les aspects production, consommation et distribution d'énergie et identifiera les potentialités de développement des énergies renouvelables en vue de massifier leur déploiement. Ce schéma intégrera notamment les dispositions du projet de loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (adopté le 31 janvier 2023) qui vise notamment le déploiement massif de parcs éoliens en mer et de panneaux	CCPF	Communes, GRDF, ENEDIS, RTE, SDEF, Etat, ADEME, Chambre d'Agriculture	89 000€ (en régie CCPF + prestations)	2024 /2025

	<p>solaires sur les bords de route, les friches et les parkings. Le projet de loi stipule également que les communes devront identifier, après concertation du public, des « zones d'accélération » pour l'implantation des énergies renouvelables, c'est-à-dire des zones prioritaires pour ce type de projet, qui sont propices à l'implantation d'installations d'énergies renouvelables.</p> <p>Les possibilités de valorisation des émissions de chaleur fatale ainsi que le développement de réseaux de chaleur bois seront également à étudier.</p> <p>A noter également que l'augmentation des jours de précipitations, leur intensité, la possible accentuation des phénomènes tempétueux en nombre et en intensité nécessiteront également une adaptation des réseaux et infrastructures de transport ou d'énergie. Un diagnostic de vulnérabilité des réseaux est en cours dans le cadre du PAPI. Les problèmes identifiés, ainsi que les solutions à envisager, seront intégrés dans le schéma directeur énergie.</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Effectuer une analyse des réseaux de transport et de distribution d'énergie sur le Pays Fouesnantais</p>	<p>Au regard des conclusions du Schéma Directeur Energie, une analyse complémentaire des potentialités du réseau viendra préciser les capacités réelles des projets envisagés et amender les objectifs identifiés dans le PCAET.</p>	<p>CCPF Communes</p>	<p>GRDF, ENEDIS, RTE, SDEF, Etat, ADEME, Chambre d'Agriculture</p>	<p>37 000€ (en régie CCPF + prestations)</p>	<p>2026</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Tenir compte des points de vigilance détaillés pour le développement des énergies renouvelables</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>/</p>			

AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	2. Développer les énergies renouvelables locales / Anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie
	3.2.15. Développer les énergies renouvelables locales
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 2 : Un territoire riche d'une économie locale et circulaire</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Multiplication de la production d'énergies renouvelables par 2,8 à l'horizon 2030 et 5,54 à l'horizon 2050 par rapport à 2012. C'est-à-dire 130,5 GWh produits en 2030 et 257,8 GWh produits en 2050. Augmentation du taux de couverture énergétique de 27% à l'horizon 2030 et 67% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,4 ETP/an – Service « Patrimoine/Energie »


TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Développement des énergies renouvelables thermiques	Les énergies renouvelables thermiques incluent différentes technologies, notamment la biomasse, le biogaz, le solaire thermique, la géothermie, etc. Le contrat de développement des ENR thermiques est un contrat d'une durée de 3 à 6 ans, soutenu par l'ADEME, permettant de bénéficier d'aides financières sur les études et les investissements pour un ensemble de projets toutes filières EnR&R thermiques confondues.	SDEF	CCPF, communes, acteurs économiques et ADEME	/	2024 à 2029

	<p>Ce contrat unique permet ainsi de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, peuvent ne pas être éligibles au Fonds Chaleur, et permet, de plus, de passer par une seule candidature pour l'ensemble des phases des projets, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation.</p> <p>Une étude de faisabilité a été engagée en 2022 par le SDEF pour le compte de 10 EPCI afin d'identifier le potentiel de projets publics et privés pouvant s'inscrire dans ce contrat. Une candidature portée par le SDEF et les porteurs de projets identifiés pourrait être déposée courant 2023 avec une mise en œuvre opérationnelle à compter de 2024.</p> <p>Le montant des dépenses prévisionnelles dépendra des projets identifiés par les différents maîtres d'ouvrage. Le coût de l'animation portée par le SDEF sera déterminé par le nombre et l'importance des projets.</p> <p>Cette action est en lien avec l'action n°3.2.14 « Mettre en place un schéma directeur énergie ».</p>				
<p><i>La mise en œuvre des sous-actions suivantes dépendra du potentiel de projets identifié dans le Schéma Directeur de l'Énergie (action 3.2.14). Néanmoins, certains projets plus avancés pourront être engagés avant la finalisation du schéma.</i></p>					
<p>Sous-action 2</p> <p>Mettre en œuvre des projets photovoltaïques</p>	<p>Il s'agira de déployer les panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments à fort potentiel, mais également les ombrières sur les parkings, des centrales photovoltaïques sur des sites artificialisés sans usage économique, etc.</p> <p>Cette mesure concernera en particulier les bâtiments publics, en lien avec l'orientation 1.1. « Viser l'exemplarité des collectivités ».</p> <p>Le montant des dépenses prévisionnelles indiqué ci-contre correspond à l'équipement de bâtiments communautaires qui sera réalisé à court terme, ainsi que le temps mobilisé en régie pour suivre les projets. Ce montant risque d'évoluer au regard des audits énergétiques et du schéma directeur énergie.</p> <p>A noter également, que le SDEF et BreizhAlec portent le projet « Les Générateurs » qui consiste à accompagner (animation, conseil, expertise, etc.) les projets publics ou citoyens d'énergie renouvelable. Ce dispositif pourra également être mobilisé.</p>	<p>Acteurs publics et privés</p>	<p>SDEF, BreizhAlec, etc.</p>	<p>37 000€ (régie CCPF + prestations)</p>	<p>2024 à 2029</p>

<p>Sous-action 3</p> <p>Développer des projets éoliens</p>	<p>Tel que présenté par la DREAL lors d'une réunion en Préfecture le 24/06/22, le potentiel de développement du « grand » éolien, c'est-à-dire pour les projets soumis à autorisation, est inexistant sur le Pays Fouesnantais. Au-delà du potentiel brut quasi nul, les contraintes réglementaires liées aux enjeux environnementaux et à l'aviation ne permettent pas d'envisager de projet d'ampleur sur le territoire. Concernant le moyen et petit éolien, une expertise cartographique sera menée dans le cadre du schéma directeur énergie afin d'identifier le potentiel de développement au regard des contraintes réglementaires liées aux distances des limites de propriété. En fonction du potentiel identifié, une stratégie pourra être proposée pour accompagner les porteurs de projet.</p>	<p>Acteurs publics et privés</p>		<p>/</p>	<p>2026 à 2029</p>
<p>Sous-action 4</p> <p>Développer les biocombustibles forestiers</p>	<p>Poursuivre le développement de la filière-bois énergie en lien avec les partenaires déjà engagés dans la démarche : Société coopérative d'Intérêt Collectif Energie Bois Sud Cornouaille, association Glazik Bois Energie, foyer d'hébergement d'Emmaüs à Rédéné ...</p>	<p>Acteurs publics et privés</p>	<p>Etat, ADEME et Chambre d'Agriculture</p>	<p>/</p>	<p>2026 à 2029</p>
<p>Sous-action 5</p> <p>Développer les biocombustibles bocagers</p>	<p>Poursuivre la valorisation des haies bocagères via le programme Breizh Bocage sous maîtrise d'ouvrage des agriculteurs.</p> <p>Le montant des dépenses prévisionnelles indiqué ci-contre correspond à une hypothèse de création d'un linéaire de haie plantée de 5km par an sur la durée du programme. Coût moyen estimé : 10€/km</p> <p>L'accompagnement technique apporté par la CCPF et la CRAB, ainsi que le coût associé sont précisés dans la fiche action 5.3.30 .</p> <p>A noter également, que les agriculteurs pourront également solliciter un appui financier et en ingénierie dans le cadre du dispositif « 500 000 » du Conseil Départemental du Finistère.</p>	<p>Agriculteurs</p>	<p>CCPF, CRAB, CD29 et ONF</p>	<p>300 000€</p>	<p>2026 à 2029</p>
<p>Sous-action 6</p> <p>Développer le biogaz par méthanisation</p>	<p>Développer des projets de méthanisation (potentiels de gisements fermentescibles identifiés sur le territoire dont la grande majorité sont issus des produits agricoles)</p>	<p>Acteurs publics et privés</p>		<p>/</p>	<p>2026 à 2029</p>


<p>Sous-action 7</p> <p>Développer la production d'hydrogène</p>	<p>Le schéma directeur Energie identifiera le potentiel de développement de la production d'hydrogène sur le territoire. Une étude complémentaire devra être menée afin de s'assurer des consommateurs potentiels et dimensionner le projet.</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond au coût de cette étude ainsi qu'au temps de suivi en régie par la CCPF.</p>	<p>Acteurs publics et privés</p>	<p>ADEME</p>	<p>124 000€ (régie CCPF + prestations)</p>	<p>2026 à 2029</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Attention aux nuisances en phase travaux et exploitation, à l'intégration paysagère, aux déchets en fin d'exploitation, aux dangers pour la biodiversité (espèces invasives apportées en phase travaux, mortalité des oiseaux et chiroptères liée aux éoliennes...) et à l'artificialisation des sols</p> <p>Vigilance sur les processus de fabrication des panneaux photovoltaïques et éoliennes</p> <p>Attention aux émissions de GES liées au transport, aux matériaux de construction/fabrication, à la combustion, etc. (bilan carbone)</p> <p>Vigilance sur la gestion durable des forêts</p> <p>Pour la méthanisation : vigilance sur le risque de pollution du sol, de l'air et de l'eau et sur les risques industriels, attention au développement de cultures à vocation énergétique en concurrence avec la production alimentaire, ainsi qu'aux fuites des méthaniseurs (émissions de GES) et à la réduction du retour de matière organique au sol</p> <p>L'électricité utilisée pour produire l'hydrogène doit être elle-même d'origine renouvelable, et le procédé utilisé doit être l'électrolyse de l'eau, sous peine d'émettre des GES</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Production d'énergie renouvelable</p> <p>Ratio production d'énergie renouvelable/Consommation</p> <p>Nombre de projet engagé</p>			

AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	2. Développer les énergies renouvelables locales / Anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie
	3.2.16. Déployer l'autonomie énergétique sur les bâtiments publics
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Multiplication de la production d'énergies renouvelables par 2,8 à l'horizon 2030 et 5,54 à l'horizon 2050 par rapport à 2012. C'est-à-dire 130,5 GWh produits en 2030 et 257,8 GWh produits en 2050. Augmentation du taux de couverture énergétique de 27% à l'horizon 2030 et 67% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,2 ETP/an – Service « Patrimoine/Energie »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Viser l'autonomie énergétique des bâtiments publics	<p>Dans la continuité du projet d'autonomie énergétique engagé en partenariat avec ENEDIS sur l'île Saint-Nicolas (Glénan), la CCPF et les communes souhaitent viser l'autonomie énergétique de leurs bâtiments via la production d'énergies renouvelables. Deux projets communautaires sont d'ores et déjà identifiés comme la piscine des Balnéides et le site de Kerambris. Des réflexions sont également engagées par les communes.</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond au coût des deux projets identifiés par la CCPF, ainsi qu'au temps de suivi en régie. A noter que ce montant risque d'évoluer suivant le potentiel identifié dans le schéma directeur énergie ainsi que par les réflexions engagées par les communes.</p>	CCPF et communes	ADEME, Startup	6 060 000€ (en régie CCPF + prestations)	2024 à 2029


POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique	INDICATEURS DE SUIVI
Attention aux nuisances en phase travaux, à l'intégration paysagère, aux déchets et à l'artificialisation des sols selon les solutions qui seront retenues. Cf. points de vigilance détaillés pour le développement des énergies renouvelables	Nombre de projet Gain énergétique

AXE STRATEGIQUE	3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie
ORIENTATION	2. Développer les énergies renouvelables locales / Anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie
	3.2.17. Développer les smart grids
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,05 ETP/an – Service « Patrimoine/Energie »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Poursuivre le déploiement de compteurs intelligents auprès des consommateurs privés (particuliers, entreprises, etc.)	ENEDIS et GRDF déploient actuellement des compteurs intelligents permettant le suivi des consommations. Ces actions sont à poursuivre.	ENEDIS, GRDF		/	2024 à 2029

<p>Sous-action 2</p> <p>Favoriser la participation d'entreprises du pays Fouesnantais au projet SMILE sur les réseaux énergétiques intelligents</p>	<p>Développer le partenariat entre les acteurs locaux et l'association SMILE. Cette dernière accompagne les entreprises actives dans le secteur des smart_grid en leur proposant un appui technique, scientifique et en ingénierie financière pour le montage de projets partenariaux, un accompagnement pour le déploiement et la visibilité de leurs solutions, tant au niveau national qu'international, et une mise en relation avec des partenaires économiques et techniques pour soutenir le développement et la montée en puissance des projets. En 2020, 83 projets Smile sont homologués dont la moitié sont mis en œuvre. La CCPF aura un rôle de facilitateur et de mise en relation des acteurs.</p>	<p>CCPF, Association SMILE, ENEDIS, GRDF</p>		<p>6 000€ (en régie CCPF)</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>Sous-action 3</p> <p>Effectuer des démarches afin de rendre possible l'installation de Jbox sur le territoire de la CCPF (dispositif de stockage d'énergies sur batterie lithium-ion innovant et compact directement raccordé au réseau public de distribution d'électricité)</p>	<p>La Jbox est pilotée par un système intelligent de gestion de l'énergie et peut rendre de nombreux services au réseau électrique tels que : la régulation de fréquence grâce à la réserve primaire, un service de flexibilité locale, et une recharge ultra rapide de véhicules électriques. Energy Breizh Box vise donc la stabilisation du réseau électrique. Ce projet est la partie « pilote » d'un programme global de déploiement de JBox dans toute la France : au printemps 2021, 50 JBox sont déjà en exploitation sur toute la France, 100 supplémentaires devaient être installées à la fin de l'année 2021 et elles seront près de 250 fin 2022. La CCPF accompagnera la mise en œuvre du dispositif sur le territoire.</p>	<p>CCPF, Association SMILE, ENEDIS, GRDF</p>		<p>6 000€ (en régie CCPF)</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur la production des batteries lithium et sur la gestion de ces déchets en fin de vie</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Taux de couverture des compteurs intelligents par type</p>			

AXE STRATEGIQUE	4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durable
ORIENTATION	1. Densifier les espaces déjà urbanisés
	4.1.18. Réduire l'artificialisation des sols
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Economies d'émissions annuelles par baisse de l'artificialisation par rapport à 2012 : 299 teqCO ₂ évitées/an en 2030 (baisse de 50% de l'artificialisation par rapport à 2012), 597 teqCO ₂ évitées/an en 2050 (baisse de 100% de l'artificialisation par rapport à 2012 = 0 surface artificialisée dans l'année) Renforcement de la séquestration carbone : stockage de 6,4 kteq CO ₂ supplémentaires par an par rapport à 2012 à l'horizon 2050 (et de 3,2 kteq CO ₂ à l'horizon 2030)
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,2 ETP/an – Service « aménagement de l'espace »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION


SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Maitriser les surfaces constructibles à travers les documents d'urbanisme	La loi Climat et Résilience vise un objectif de Zéro Artificialisation Nette⁴ (ZAN) pour 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de la consommation foncière de 50% d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2011/2021. Ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée à l'échelle des Régions.	Communes	SYMESCOTO CCPF	126 000€ (en régie CCPF + participation SYMESCOTO)	2024 à 2029

⁴ Artificialisation nette = solde entre les surfaces consommées pour l'artificialisation et les surfaces désartificialisées pour la renaturation

	<p>Les différents documents de planification en matière d'urbanisme devront être mis en conformité selon les échéances réglementaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SRADDET d'ici le 22 février 2024, - Le SCOT d'ici le 22 août 2026, - Les PLU d'ici le 22 août 2027. <p>La mise à jour de ces documents suit une logique pyramidale. Leur actualisation dépendra donc de celle des documents supra.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant le SRADDET, le Conseil Régional de Bretagne (CRB) a engagé sa révision courant 2022. Afin de déterminer la consommation foncière sur la période de référence, un outil mis en place par l'Agence d'Urbanisme de Brest (Adeupa) est déployé en 2022/23 sur l'ensemble de la Bretagne. Il s'agit du Mode d'Occupation des Sols (MOS) dont le pilotage est assuré par le CRB et la DREAL. L'enveloppe consommable pour la période 2021/2030 est estimée à 9 000ha pour l'ensemble de la Bretagne. Les critères pour la territorialisation des objectifs de consommation foncière seront définis courant 2023 à l'échelle des SCOT. A charge ensuite aux SCOT de redéfinir les objectifs de consommation foncière sur leur périmètre et ce, dans la limite de l'enveloppe foncière autorisée. L'approbation du SRADDET révisé est envisagée pour fin 2023. - La révision du SCOT de l'Odet, porté par le Syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Odet (SYMESCOTO), a été votée en février 2020 et sera engagée au second trimestre 2023. L'objectif étant in fine, une approbation pour décembre 2025. - L'actualisation des PLU s'inscrira dans une procédure de modification simplifiée avec pour échéance le 22 août 2027. Passé ce délai, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée jusqu'à l'entrée en vigueur du PLU modifié ou révisé en zone AU. <p>Dans le cadre de l'actualisation des PLU, des principes de renouvellement urbain permettant de densifier les espaces déjà artificialisés, et de limiter au maximum les extensions urbaines à des fins de logement ou commerciales sur des terres agricoles et naturelles devront être intégrés.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), l'opportunité d'une politique foncière structurée et la mise en place d'outils adaptés (référence foncier, fonds d'intervention foncière, outils fiscaux, DPU ...) devront être étudiés.</p>				
--	---	--	--	--	--

	<p>A titre indicatif, la première estimation de consommation foncière issue du MOS sur la période 2011/2021 s'élève à 186ha pour le Pays Fouesnantais. L'enveloppe maximale qui pourra être consommée sur la période 2021/2030 sera donc de 93ha mais sera précisée par le SRADET et le SCOT de l'Odet.</p> <p>L'objectif « 0 artificialisation nette » permettrait de tendre vers une réduction d'émissions de l'ordre de 597 teqCO2/an par rapport à 2012 (émissions évitées). Ce chiffre reste toutefois à nuancer dans le cas des compensations : la « désartificialisation » des sols permet de relancer un processus de stockage de carbone dans les sols mais qui peut être très long alors que le déstockage intervient rapidement.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre correspond au temps de suivi en régie de la CCPF ainsi qu'au montant de la participation de la CCPF (proratisé sur le volet foncier). Le coût des communes concernant le temps de mobilisation des agents qui seront associés, en particulier dans le cadre de l'actualisation des PLU n'a pas été quantifié. Le coût indiqué correspond à l'ensemble des sous-actions de la fiche.</p>				
<p>Sous-action 2 Repenser et adapter l'aménagement urbain</p>	<p>Afin de répondre aux objectifs visés par la loi Climat et Résilience, et permettre l'accueil de nouvelles populations en lien avec la croissance démographique, de nouveaux modes d'habitat devront être organisés. Il s'agira d'étudier dans le cadre de l'élaboration du PLH, les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimisation de l'occupation du parc existant avec des actions visant à lutter contre le phénomène de vacance structurelle (en 2020, 471 logements du parc privé vacants depuis plus de deux ans). Cf. outil zerologementvacant.beta.gouv.fr. - densification du bâti avec le développement de nouvelles formes urbaines (habitat collectif, habitat individuel groupé, Bimby, etc.), - lutte contre la sous-occupation des logements (ex : développement de la production de petites typologies de logement à destination des seniors afin de libérer les logements sous-occupés qui pourront être repris par des ménages avec enfants), - développement de formes d'habitat alternatives (comme la cohabitation intergénérationnelle solidaire), ... 	CCPF et Communes	SYMESCOTO, QCD, DDTM et CD29 et bailleurs sociaux	Coût indiqué dans la sous action 1	2024 à 2029
<p>Sous-action 3 Amorcer des actions en faveur de la désartificialisation des sols</p>	<p>Il s'agira d'identifier les secteurs d'intérêt pour de la désartificialisation (diagnostic, valeur environnementale après désartificialisation, coût, connexion au sein des corridors écologiques du territoire, etc.) et mettre en œuvre les actions identifiées.</p> <p>Cette mesure est en lien avec l'action 5.3.30 « Développer le potentiel de stockage de carbone », en favorisant le stockage de carbone dans le sol.</p>	CCPF, communes	SYMESCOTO		2024 à 2029


<p>Sous-action 4</p> <p>Maintenir les commerces et services de proximité en cœur de ville et de centre-bourg</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les commerçants et services de proximité (par exemple à travers la mise à disposition de locaux ou de foncier). - Penser la planification urbaine de manière à favoriser le maintien ou le développement de commerces de proximité 	<p>Commune, CCPF</p>			<p>2024 à 2029</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur les nuisances et déchets en phase travaux (désartificialisation)</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Artificialisation des sols (en surface/an)</p> <p>Désartificialisation des sols (en surface/an)</p> <p>Taux d'artificialisation des sols</p>			

AXE STRATEGIQUE	4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durable
ORIENTATION	2. Développer les mobilités alternatives à la voiture
	4.2.19. Elaborer une stratégie globale sur la mobilité à l'échelle du territoire
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,15 ETP/an - Service « aménagement de l'espace »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Mettre en place un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) sur le Pays Fouesnantais	La CCPF est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis la prise de compétence le 1er juillet 2021. Les élus ont ainsi exprimé leur volonté de définir une stratégie pour optimiser les modes de déplacement sur le territoire et diminuer l'empreinte carbone globale. A cet effet, l'élaboration d'un PdMS est programmée à l'horizon 2023 pour une mise en œuvre à suivre.	CCPF	Comité de partenaires "Mobilité"	93 200€ (régie CCPF + prestation)	2024 à 2029

	Le coût indiqué ci-contre correspond au temps de suivi en régie ainsi que celui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PdMS.				
<p>Sous-action 2</p> <p>Poursuivre la réflexion sur l'optimisation des mobilités à l'échelle de la Cornouaille</p>	<p>Les mobilités constituent l'un des enjeux identifiés dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).</p> <p>Une réflexion a été engagée en 2022 par Quimper Cornouaille Développement (QCD) en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (Autorité Organisatrice de la Mobilité, Etat, Conseil régional de Bretagne et Conseil départemental du Finistère), afin de déterminer une stratégie d'optimisation des mobilités à plus large échelle (liaisons modes actifs, transports en commun, etc.).</p> <p>Dans ce cadre, QCD, en partenariat avec les services de l'Etat et le CEREMA engagera une étude en 2023 sur les déplacements des actifs afin d'établir un plan d'action sur les mobilités du quotidien.</p> <p>Le montant des dépenses porté par QCD dans le cadre de cette démarche n'est pas connu.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre correspond donc au temps mobilisé en régie par la CCPF pour suivre la démarche.</p>	QCD	EPCI Cornouillais, Etat, CEREMA CD29 et CRB	10 800€ (régie CCPF)	2024 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur les nuisances et déchets en phase travaux</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>/</p>			


AXE STRATEGIQUE	4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durable
ORIENTATION	2. Développer les mobilités alternatives à la voiture
	4.2.20. Déployer les aménagements et services permettant de développer les mobilités actives sur le territoire
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	3,95 ETP/an - Services « aménagement/Voiries et Réseaux Divers »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur vélo	Par délibération en date du 7 juillet 2021, la CCPF avait actualisé sa cartographie des aménagements cyclables. Outre les 72kms d'itinéraires cyclables existants, 57kms de linéaires supplémentaires sont envisagés d'ici 2030. En complément de la création de ces aménagements, l'élaboration du schéma directeur aura pour objectif d'intégrer le volet « usages ». Une première phase de diagnostic permettra d'amender la cartographie des itinéraires cyclables	CCPF	Communes, Etat, CD29, CRB, Ateliers Fouesnantais, acteurs du vélo	13 402 000€	2024 à 2029

	<p>au regard du besoin des usagers, des enjeux de connexion avec les territoires voisins, de desserte des zones d'activités, de stationnements vélo, d'intermodalité et de sécurité .</p> <p>Une stratégie avec une déclinaison opérationnelle sera établie pour inciter les citoyens à intégrer le vélo dans leurs déplacements du quotidien. Au-delà des infrastructures, le plan d'actions comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet animation afin de sensibiliser et accompagner les usagers dans leur changement de pratique, - le recrutement d'un chargé de mission vélo pour une durée minimale de 3 ans afin d'animer et coordonner la démarche, - un volet communication faisant partie intégrante du plan de communication général du PCAET déployé dans le cadre de l'axe 1, - la mise en place des services vélo (création de stationnements vélos sécurisés supplémentaires, notamment des parkings couverts, aides à l'achat, locations de vélo, ateliers d'autoréparation, vélos écoles, etc.). <p>Une chargée de mission « vélo » a été recrutée courant 2022 afin de piloter l'ensemble de la démarche. Démarche qui a été lauréate du dispositif national AVELO2. A noter également que ce schéma directeur « vélo » constituera une annexe du PdMS (action 19).</p> <p>Le coût indiqué ci-contre intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de régie, - les investissements liés aux aménagements cyclables et services « vélo », - les frais d'étude. 				
<p>Sous-action 2</p> <p>Renforcer l'attractivité des sentiers pédestres</p>	<p>Le Pays Fouesnantais dispose actuellement d'un linéaire de 250kms de sentiers balisés répartis en 30 circuits. Il y a eu peu voire pas d'évolution depuis leur création en 2004. Certains sentiers sont aujourd'hui jugés non pertinents pour l'utilisateur (dangereux, sans intérêt...). Suite à des opportunités foncières, il est proposé de revoir l'ensemble des circuits et proposer de</p>	CCPF	Communes	690 000€ (Régie + investissements)	2024 à 2029

	<p>nouvelles boucles qui respecteront au maximum la composante biodiversité. La signalétique vieillissante et dégradée sera parallèlement actualisée.</p> <p>La CCPF mène l'ensemble de ces actions en matière de randonnée en interne.</p>				
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur l'artificialisation des sols en cas de création de voie cyclable ou d'autres aménagements pour les vélos</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Linéaire total d'itinéraire cyclable Linéaire des aménagements cyclables réalisés (km) Nombre d'évènements vélo organisés Nombre de personnes touchées ou de participants Nombre de services mis en place en lien avec le vélo (location, atelier de réparation, solutions de mobilités pour des personnes vulnérables, etc.) Nombre de stationnement (arceaux, stationnements sécurisés, etc.) Linéaire de sentier pédestre optimisé</p>			

AXE STRATEGIQUE	4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durable
ORIENTATION	2. Développer les mobilités alternatives à la voiture
	4.2.21. Réduire l'utilisation de la voiture
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,38 ETP/an - Service « aménagement de l'espace »


TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Favoriser l'intermodalité	Il s'agira de développer des pôles multimodaux regroupant différents modes de déplacement (parkings relais arrêt de bus/services de prêt de vélos/stationnements vélos/aire de covoiturage/voiture en autopartage/IRVE...). Les projets seront identifiés dans le PdMS.	CCPF, communes, CRB, CD29 et SDEF	CCPF, communes, CRB, CD29 et SDEF	/	2024 à 2029

<p>Sous-action 2 Développer le covoiturage</p>	<p>La CCPF développera des services visant à augmenter le taux d'occupation des voitures en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménageant des aires de covoiturage ; - organisant des lignes de covoiturage ; - développant le covoiturage solidaire ; - rendant plus lisible l'offre de covoiturage via la mobilisation de Ouestgo et autre plateforme digitale. <p>A noter, que le Plan national « covoiturage du quotidien » engagé par le Gouvernement en 2023 permettra d'accompagner financièrement les collectivités pour la mise en place de ces solutions. Ce plan propose également des dispositifs financiers incitatifs pour faire évoluer les pratiques des usagers.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de régie de la CCPF ; - le coût d'adhésion à Ouestgo ; - l'expérimentation pour la mise en place de ligne de covoiturage. 	CCPF	Etat, CRB et CD29	152 500€	2024 à 2029
<p>Sous-action 3 Développer l'autopartage</p>	<p>La CCPF favorisera l'implantation d'acteurs d'autopartage en étudiant la faisabilité de promotion de l'une des formules (location entre particuliers, service d'autopartage) .</p> <p>Le PdMS identifiera les solutions à déployer ainsi que leur dimensionnement.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de régie de la CCPF ; - la mise en place de 10 véhicules en autopartage (solution complète sous forme d'abonnement). 			456 000€	2024 à 2029
<p>Sous-action 4 Optimiser les transports en commun : transports réguliers collectifs, transport à la demande, lignes de bus</p>	<p>Dans le cadre du PdMS, la CCPF réalisera avec le Conseil Régional de Bretagne un diagnostic sur les lignes de transport collectif circulant sur le Pays Fouesnantais. Ce diagnostic abordera à la fois les aspects « fréquentation » et « desserte ».</p> <p>Au regard des résultats, des solutions seront proposées pour optimiser et développer l'usage de ce service (desserte de nouveaux secteurs, liaisons avec territoires voisins, adaptation</p>	CRB et CCPF	AOM voisines	/	2025 à 2029

supplémentaires en période estivale	<p>de certains horaires, etc.). C'est d'ailleurs l'un des axes de partenariat inscrit dans le contrat opérationnel de mobilité entre le CRB et la CCPF. Cette sous-action sera donc la déclinaison opérationnelle des solutions envisagées. Le maître d'ouvrage restera le CRB. Le coût des dépenses induites n'est pas encore estimé.</p> <p>Un service de transport à la demande pourra venir compléter les solutions proposées. Son dimensionnement sera étudié dans le cadre du PdMS. En tant qu'AOM, c'est la CCPF qui décidera de mettre en œuvre le service. Son coût n'est pas encore estimé.</p>				
<p>Sous-action 5</p> <p>Développer le transport solidaire</p>	<p>Il s'agira de déployer des solutions de mobilité pour les publics les plus vulnérables (personnes âgées et/ou handicapées) ainsi que les personnes en situation de précarité. Actuellement, deux services sont proposés sur le territoire : mise à disposition de scooter via un partenariat avec Mobil'Emploi et transport à la demande pour personnes âgées avec l'association ADS7.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre correspond aux participations versées par la CCPF à l'ADS7 et à Mobil'Emploi.</p>	CCPF	Mobil Emploi, ADS7	33 600€	2024 à 2029
<p>Sous-action 6</p> <p>Optimiser les déplacements des salariés avec la mise en place de solutions innovantes</p>	<p>La CCPF a engagé en 2022 une expérimentation afin de développer l'éco-mobilité des salariés en zone rurale dans le cadre du dispositif Mobil'Ethic porté par le consultant Incub'Ethic. La ZAE de Troyalac'h a en effet été identifiée comme site pilote au niveau régional.</p> <p>Sur la base d'un diagnostic, des solutions de déplacement décarbonées sont proposées via la mise à disposition aux salariés et entreprises volontaires de vélos électriques, véhicules électriques, etc. Une plateforme digitale est également proposée pour faciliter la mise en relation des salariés et favoriser ainsi le covoiturage et l'autopartage. Afin d'optimiser ces solutions, les entreprises projettent d'adapter leurs plannings horaires. Un bilan sera réalisé à l'issue de l'expérimentation. Suivant les résultats, l'expérience sera déployée sur d'autres zones.</p>	CCPF, Entreprises,	CRB INCUB'ETHIC	118 000€	2024 à 2026


	Le montant des dépenses indiqué ci-contre correspond au coût de l'animation en régie portée par la CCPF ainsi qu'à sa participation dans Mobil'Ethic.				
<p>Sous-action 7</p> <p>Développer les plans de mobilité employeurs</p>	<p>Depuis le 1er janvier 2020, la loi LOM de décembre 2019 impose aux entreprises de plus de 50 salariés sur un même site d'insérer dans leurs négociations salariales obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux un volet mobilité, à défaut l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PDMe) s'impose.</p> <p>Le PDMe est donc un ensemble de mesures, dont l'objectif est d'optimiser les déplacements générés par l'activité d'une entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les trajets domicile – travail des salariés ; • les déplacements professionnels des collaborateurs ; • les visites des clients, des fournisseurs, partenaires ; • les livraisons de marchandises entrants / sortants... <p>Le PDMe doit être soumis à l'avis de l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), localement la CCPF.</p> <p>Parallèlement, l'ensemble des entreprises ont la possibilité de proposer à leurs salariés le Forfait Mobilité Durable. Il s'agit d'une exonération fiscale et sociale de la prise en charge par l'employeur des frais de trajet des salariés qui se rendent au travail avec des modes de transport plus propres et moins coûteux.</p> <p>En tant qu'AOM, la CCPF communiquera auprès des entreprises sur l'ensemble de ces dispositifs en lien avec l'action 4.</p>	CCPF, entreprises	CCIMBO	7200€ (en régie CCPF)	2024 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur l'artificialisation des sols dans le cas de la construction de parking-relais ou d'aires de covoiturage</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Evolution de la part modale Evolution du covoiturage Nombre de Plan De Mobilité Employeur</p>			

AXE STRATEGIQUE	4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durable
ORIENTATION	3. Développer l'utilisation de véhicules peu polluants
	4.3.22. Favoriser les véhicules peu polluants
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,3 ETP/an - Service « aménagement de l'espace »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Compléter le maillage du territoire en Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)	Suite à la validation du schéma directeur départemental porté par le SDEF, il s'agira de déployer des IRVE sur les secteurs non desservis (littoral et zones d'activités) et optimiser le temps de charge. A noter qu'au regard du nouveau contexte réglementaire et des premiers éléments d'état des lieux issus du SDIRVE, un potentiel de 25 bornes supplémentaires a été identifié à l'horizon 2030. Le montant estimé pour l'installation de ces bornes est estimé	SDEF, CCPF, acteurs privés		705 000 € HT	2024/2029


	à 705 000€ HT (28200€/borne en moyenne) sans compter le coût de fonctionnement. La répartition du coût entre les différents acteurs concernés n'a pas encore été définie.				
Sous-action 2 Renouveler les parcs automobiles du secteur public avec des véhicules non-polluants	- Renouvellement du parc avec remplacement systématique par des véhicules moins polluants (hybrides ou électriques) - Réflexion sur le passage des véhicules du service "déchets" de la CCPF en biocarburant Le montant indiqué ci-contre correspond à l'enveloppe prévisionnelle inscrite dans le budget de la CCPF.	CCPF et communes		600 000€	2024 à 2029
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique Vigilance sur le renouvellement : que deviennent les véhicules remplacés ? Choix des nouveaux véhicules : attention aux batteries au lithium coûteuses pour l'environnement (processus de fabrication)		INDICATEURS DE SUIVI Part de véhicule peu polluant dans le secteur public Part de véhicule peu polluant des entreprises			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	1. Assurer un aménagement résilient du territoire face aux impacts du changement climatique
	5.1.23. Prévenir le risque de submersion marine et les inondations
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	1,3 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Appuyer la mise en œuvre des actions inscrites dans la SLGRI et le PAPI	Un PAPI d'intention est actuellement en cours sur le littoral sud Finistère couvrant les 12 communes également concernées par un PPRL. Sur le Pays Fouesnantais, il s'agit des communes de Bénodet, Fouesnant et la Forêt-Fouesnant. Ce PAPI arrivera à échéance le 21/02/23. Il sera suivi d'un PAPI complet à partir de début 2024. Le montant indiqué ci-contre correspond au montant des actions engagées par la CCPF dans le cadre du projet de PAPI complet.	CCPF et communes	CCPBS, CCA, CD29 et Etat	3 053 000€	2024 à 2029

<p>Sous-action 2</p> <p>Définir une stratégie globale de gestion du trait de côte</p>	<p>Parallèlement au PAPI, une stratégie plus globale de gestion du trait de côte sera définie afin d'intégrer le volet érosion tel que demandé dans la loi Climat et Résilience. En effet, le PAPI ne traite pas de la problématique érosion ainsi que des ouvrages ne relevant pas du décret digue.</p> <p>Au-delà d'un rôle d'identification de secteurs et d'ouvrages, cette sous-action permettra à la collectivité de définir l'ambition qu'elle a pour chaque secteur et ouvrage identifié : protéger, accompagner ou laisser-faire à des échéances fixées : court, moyen et long terme. De plus, comme le précise la loi climat et résilience (art. 237) les stratégies locales de gestion des risques inondation et de gestion du trait de côte devront s'articuler entre elles et former des actions et des opérations cohérentes. Cette réflexion sera pilotée en régie par la CCPF en partenariat étroit avec les communes concernées.</p>	<p>CCPF et communes</p>	<p>Etat, CD29, UBO et CEREMA</p>	<p>70 000€</p>	<p>2024/2026</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Part des actions engagées/réalisées dans le cadre du PAPI</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	1. Assurer un aménagement résilient du territoire face aux impacts du changement climatique
	5.1.24. Optimiser la gestion des eaux pluviales et eaux usées
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	1,2 ETP/an - Service « Eau/Assainissement »


TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Elaborer un schéma directeur de la gestion intégrée des eaux pluviales sur le Pays Fouesnantais	<p>Le schéma directeur "eaux pluviales" est un outil stratégique et opérationnel permettant aux collectivités territoriales de définir et mettre en œuvre une politique de gestion des eaux pluviales adaptée à leur territoire et fondée sur des principes tels que la prévention des risques, la solidarité amont-aval, la gestion durable de la ressource en eau ou encore l'optimisation des coûts.</p> <p>Localement, cinq des sept communes du Pays Fouesnantais disposent d'un schéma directeur des eaux pluviales. Il conviendra donc de couvrir les secteurs encore non pourvus et de s'assurer de la cohérence de la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.</p>	CCPF	Agence de l'eau Loire-Bretagne	62 000€ (régie CCPF + prestations)	2025/2026

	<p>A noter que cette action est également inscrite dans le SAGE.</p> <p>En application du PCAET, il conviendra donc de s'interroger sur la prise en compte des changements climatiques dans les modalités de gestion et les dimensionnements retenus. Cette action devra permettre plus largement de répondre à des enjeux de qualité des eaux par la résorption de débordements de postes sur le réseau d'assainissement (action également inscrite dans les profils conchylicoles). Les autres problématiques de pollution (micro-polluants...) seront également intégrées.</p> <p>La CCPF pilotera la démarche en partenariat étroit avec les communes.</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales</p>	<p>Il s'agira de mettre en œuvre les préconisations issues du schéma directeur afin de déployer des solutions de gestion des eaux pluviales à la source ou au plus près d'où elles tombent.</p> <p>Pour tout projet d'aménagement, il conviendra d'intégrer des solutions alternatives et innovantes pour réguler les débits des rejets d'eau pluviale sur les milieux récepteurs, en favorisant le stockage, l'infiltration, l'évapotranspiration et potentiellement la réutilisation des eaux (arrosage et nettoyage des voiries par exemple). Cette rétention des eaux de pluies à la parcelle favorisera également le bien-être des citoyens et la qualité des écosystèmes. La mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales repose également sur l'actualisation systématique des Plans Locaux d'Urbanisme.</p>	Tous publics	Agence de l'eau Loire-Bretagne	/	2026 à 2029
<p>Sous-action 3</p> <p>Optimiser la collecte et le traitement des eaux usées</p>	<p>La CCPF est compétente pour la gestion des eaux usées depuis le 1er janvier 2016 concernant l'assainissement individuel et le 1er janvier 2018 pour l'assainissement collectif.</p> <p>Afin d'optimiser la gestion des eaux usées sur le territoire, il conviendra d'élaborer un schéma directeur des eaux</p>	CCPF et usagers	CCPF, Agence de l'eau Loire-Bretagne, CD29	19 336 000€	2024 à 2029

	<p>usées et d'actualiser les zonages d'assainissement existants. En effet, des projets d'extension de réseau sont envisagés dans certains secteurs où la réhabilitation des assainissements non collectifs est quasi impossible en particulier sur les secteurs littoraux les plus sensibles aux pollutions bactériennes et classés en zones à enjeux sanitaires. A noter également que la problématique des eaux parasites sera traitée dans le schéma directeur.</p> <p>Concernant le schéma directeur d'assainissement des eaux usées, quatre des sept communes du Pays Fouesnantais en sont actuellement pourvues. Comme pour les eaux pluviales, il conviendra de couvrir les secteurs encore non pourvus et de s'assurer de la cohérence de la gestion des eaux usées sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Sur un plan plus opérationnel, des travaux pour sécuriser les chaînes de transfert (réseaux, postes) et étendre les réseaux sur des secteurs non pourvus seront engagés. La surveillance sera également renforcée tant sur le milieu naturel (suivi de la qualité des cours d'eau), que sur les équipements ou au niveau des raccordements des usagers (contrôles réalisés dans le cadre de la DSP confiée à la SAUR).</p> <p>Concernant l'assainissement individuel, outre la mission de contrôle régulier des installations, la CCPF a engagé depuis 2018 des opérations de réhabilitation groupées des installations défaillantes dans les secteurs à enjeux. Au 31/12/21, 250 installations ont d'ores et déjà été réhabilitées. Dans le cadre de son 11ème programme, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a reconduit son dispositif financier jusqu'au 31/12/24. 75 nouvelles installations pourraient bénéficier de ces financements et être réhabilitées. A noter que la CCPF apporte également un soutien financier à hauteur de 20% d'une dépense éligible plafonnée à 8 500€HT.</p>				
--	--	--	--	--	--


	<p>Le montant inscrit ci-contre intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coûts de fonctionnement en régie, - les dépenses liées aux études, - les investissements liés aux travaux (réseaux et patrimoine), - les aides apportées aux particuliers dans le cadre des opérations groupées de réhabilitation des ANC 				
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur les nuisances, déchets et émissions de GES en phase travaux</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Linéaire total de réseau eaux usées Part de réseau eaux usées réhabilité Part de réseau eaux usées nouvellement créé Nombre de contrôle de raccordement réalisé Taux de conformité des contrôles de raccordement Part des postes sécurisés Indice de conformité des Assainissements Non Collectifs</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	2. Protéger et partager la ressource en eau
	5.2.25. Appuyer la mise en œuvre des actions de bassin versant initiées dans le cadre des SAGE
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	2,7 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Actualiser et poursuivre les plans d'actions suivant la révision du SDAGE et les financements potentiels	Le Pays Fouesnantais est couvert par deux SAGE : - au nord-ouest, le SAGE de l'Odet porté par le SIVALODET, - au sud-est, le SAGE Sud Cornouaille porté par la CCPF, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et Quimperlé Communauté (QC) et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par CCA. Sur le SAGE de l'Odet, la déclinaison opérationnelle est également assurée par le SIVALODET et concerne la mise en œuvre d'un profil conchylicole, la réhabilitation du bocage (Breizh Bocage), la réhabilitation de la continuité écologique	CCPF, CCA et SIVALODET	CD29,CRB, AELB et Etat	1 380 000 €	

	<p>(zones humides et cours d'eau), l'accompagnement des usagers (communes et particuliers) sur l'entretien au naturel, l'éducation pédagogique et un suivi de la qualité de l'eau.</p> <p>Sur le SAGE sud Cornouaille, la déclinaison opérationnelle est répartie entre les 3 EPCI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCA assure la maîtrise d'ouvrage du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt jusqu'en 2027. - La CCPF assure en propre la maîtrise d'ouvrage des trois profils conchylicoles présents sur le Pays Fouesnantais (bassin versant de la Mer Blanche, Penfoulic et Moustierlin), la restauration de la continuité écologique (cours d'eau et zones humides) ainsi que l'entretien et la restauration des cours d'eau. <p>Cette mesure est en lien avec l'action 5.3.30 « Développer le potentiel de stockage de carbone », en favorisant le stockage de carbone dans les sols et la végétation.</p> <p>De plus, ces actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et des espaces naturels contribuent à la préservation des écosystèmes côtiers, et donc le maintien de leurs capacités à stocker du carbone (carbone bleu).</p> <p>Le coût indiqué ci-contre correspond au montant des dépenses à engager par la CCPF ainsi qu'à ses participations versées à CCA et SIVALODET pour les actions qu'ils mènent sur le Pays Fouesnantais.</p>				
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Taux de réalisation des actions programmées dans le cadre des SAGE et programme de bassin versant</p> <p>Qualité de l'eau</p>			


AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	2. Protéger et partager la ressource en eau
	5.2.26. Mener une réflexion globale sur les usages de la ressource en eau, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	1 ETP/an - Service « Eau/Assainissement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Diagnostiquer les usages de l'eau (usages, types de ressources, fréquences, volumes, saisonnalité, etc.) afin d'identifier les sensibilités locales et anticiper les évolutions à venir	Différentes études sont menées localement à des échelles supra en articulation avec les SAGE. Water of Tomorrow (programme Interregional) qui consiste en un partenariat transfrontalier de 5 structures en Angleterre et en France pour expérimenter des outils innovants de gestion de l'eau et des processus de développement de nouvelles règles de gestion. Ceux-ci permettront une gestion plus réactive à court terme des épisodes de sécheresse, et une meilleure planification des investissements et de la gestion de l'eau à long terme pour les territoires. Le Syndicat Mixte de l'Aulne (SMA)	CD29	CCPF, BRGM	/	En cours

	<p>qui intervient dans la sécurisation de l’approvisionnement en eau potable (AEP) du quart sud-ouest du Finistère et en particulier sur le Pays Fouesnantais est l'un des 5 sites pilotes. Un modèle hydro-économique est en cours de déploiement et permettra de déterminer quelle ressource mobiliser en fonction des saisons, mais aussi quel est l’impact des prélèvements individuels sur la stratégie collective, ou encore quels sont les enjeux et les risques pour l’avenir.</p> <p>De l'eau pour demain : projet engagé en 2021 porté par les 3 syndicats départementaux d’eau potable de Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère et le BRGM pour apporter des éléments de connaissance et de compréhension sur l’impact du changement climatique sur les ressources en eau de Bretagne. Ce projet bénéficie du soutien financier de l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne.</p> <p>Finistère eau potable 2050 : Il s'agit d'un projet engagé en janvier 2021 par le Département pour anticiper et s’adapter aux effets du changement climatique sur la ressource en eau. Ce projet vise à évaluer les besoins en eau et les ressources futurs ; protéger, optimiser et économiser la ressource ; innover et assurer les travaux de sécurisation nécessaires ; organiser les conditions d'une solidarité départementale. Ce projet s'achèvera en 2023 et constituera une boîte à outils devant servir de base pour réviser le schéma directeur départemental. La révision sera engagée en 2023 pour une opérationnalité à compter de 2025 jusqu'en 2050.</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Finaliser les recherches en eaux souterraines et élaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable</p>	<p>A l'échelon plus local, la CCPF a engagé deux études conjointes qui devront aboutir à un schéma directeur eau potable. La première étude concerne des recherches en eau souterraine pour trouver des sources d'approvisionnement en eau potable supplémentaires. Cette étude devrait s'achever au printemps 2023 et viendra amender l'élaboration en cours du schéma directeur dans un objectif d'opérationnalité à compter du 2ème trimestre 2024. Ce schéma directeur devra identifier des solutions innovantes pour stocker et économiser l'eau mais</p>	CCPF	CD29 et AELB	950 000€	2024 à 2029

	<p>également réutiliser les eaux usées (réutilisation d'anciennes carrières en réserves d'eaux brutes, recherches de solutions de réutilisation en sortie de STEP pour l'arrosage de golfs, irrigation agricole, incitations aux économies d'eau, etc.).</p> <p>L'ensemble de ces réflexions stratégiques sont menées en articulation les unes avec les autres, et l'opportunité de lancer une étude complète Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sera analysée afin de croiser avec les enjeux milieux, notamment le rôle des zones humides dans la disponibilité de la ressource en eau.</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond au coût des études et aux frais de fonctionnement en régie.</p>				
<p>Sous-action 3</p> <p>Adapter les infrastructures aux nouvelles ressources envisagées, et poursuivre les travaux d'optimisation des réseaux</p>	<p>Au niveau opérationnel, outre les travaux de renouvellement et de sécurisation des réseaux, la CCPF adaptera les infrastructures aux nouvelles ressources envisagées (ex : construction d'une nouvelle usine d'eau potable (Fouesnant, Clohars-Fouesnant et Bénodet), bâches de sécurité....).</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond aux investissements à réaliser ainsi qu'aux frais de fonctionnement en régie.</p>	CCPF	CD29, CRB, AELB, BRGM...	13 350 000€	2024 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Vigilance sur la phase travaux et le bilan carbone de la construction d'infrastructures comme l'usine d'eau potable à Fouesnant</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Taux de rendement des réseaux</p> <p>Consommation en eau par secteur d'activité</p> <p>Nombre de projet d'économie d'eau</p>			


AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	3. Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion
	5.3.27. Poursuivre la dynamique de préservation des espaces naturels sur le territoire
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Renforcement de la séquestration carbone : stockage de 6,4 kteq CO ₂ supplémentaires par an par rapport à 2012 à l'horizon 2050 (et de 3,2 kteq CO ₂ à l'horizon 2030)
Moyens humains dédiés par la CCPF	4,45 ETP/an - Services « Environnement » et « Aménagement/VRD »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des espaces communautaires	La CCPF est compétente pour la gestion des espaces naturels depuis le 1er janvier 2018. Près de 350ha sont ainsi gérés en régie (3 ETP en moyenne) relevant de propriétaires divers (CCPF, communes, Conservatoire du Littoral (CDL), Conseil Départemental du Finistère et Etat). Un plan de gestion sur 10 ans (2018/2028) a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des propriétaires et l'Office national des forêts (ONF). Certains espaces boisés disposent d'un plan de gestion forestier supplémentaire.	CCPF	CD29, CDL et ONF	1 128 000 €	2024 à 2029

	<p>Ce plan de gestion a été établi dans le respect des orientations définies dans les DOCOB des sites Natura 2000 de Moustierlin et Glénan et s'articule autour des enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial et communautaire 2. Protection des milieux naturels avec la prise en compte du fonctionnement écologique global du site 3. Préservation d'une unité paysagère patrimoniale 4. Partage et acquisition de connaissances naturalistes sur les espaces du Pays Fouesnantais 5. Maintien d'activités sociales dans le respect de la réglementation en vigueur 6. Sensibilisation, communication et concertation auprès des usagers et des acteurs du site 7. Augmentation de la surface foncière du site et de la zone de préemption Natura 2000 <p>Les dépenses indiquées ci-contre correspondent aux frais de fonctionnement en régie (y compris prestations).</p>				
<p>Sous-action 2</p> <p>Poursuivre l'acquisition des espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire et les intégrer dans le plan de gestion</p>	<p>Dans la continuité des actions de la CCPF en matière de gestion des espaces naturels, la poursuite de l'acquisition d'espaces sensibles jugés d'intérêt communautaire participera à la préservation des milieux naturels emblématiques.</p> <p>Le montant des dépenses prévisionnelles n'est pas quantifiable et dépend des opportunités foncières qui se présentent.</p>	CCPF	Communes	/	2024 à 2029
<p>Sous-action 3</p> <p>Suivre l'évolution des écosystèmes afin d'adapter les mesures de gestion</p>	<p>Suivre l'évolution des écosystèmes (milieux et espèces) face au dérèglement climatique, à l'aide d'indicateurs clés et/ou d'inventaires naturalistes.</p> <p>Le montant des dépenses est intégré au coût de fonctionnement de la sous-action 1 .</p>	CCPF	CD29, CDL et ONF	/	2024 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Surface d'espaces naturels protégés</p>			

	<p>Surface d'espaces naturels gérés par les collectivités</p> <p>Indicateurs de suivi de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Suivi du Gravelot à collier interrompu- Suivi POP Reptiles (les reptiles)- Récolte des données des comptages Wetlands (oiseaux d'eau en hiver)
--	---


AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	3. Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion
	5.3.28. Déployer une stratégie de maintien de l'agriculture et de renouvellement des exploitations du territoire
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Renforcement de la séquestration carbone : stockage de 6,4 kteq CO ₂ supplémentaires par an par rapport à 2012 à l'horizon 2050 (et de 3,2 kteq CO ₂ à l'horizon 2030)
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,1 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Effectuer un repérage des exploitations pour lesquelles il y a une absence de successeur	La surface agricole utile (SAU) représente 4 658 ha soit 36 % de la surface totale du Pays Fouesnantais. Cette SAU ne cesse de diminuer avec une baisse de 134 ha entre 2012 et 2016, et une baisse de 99 ha entre 2016 et 2020. De la même manière, le nombre d'exploitants ne cesse de diminuer et se caractérise par un taux de vieillissement important ne permettant plus d'assurer le renouvellement des exploitations. Au-delà des enjeux sociaux-économiques, le maintien de l'agriculture est donc prioritaire pour le territoire et sa capacité	CCPF et CRAB	MSA	46 500€	2024 à 2026

	<p>d'adaptation au changement climatique (alimentation de proximité pour limiter les émissions de GES, entretien des espaces pour lutter contre les incendies et le développement des espèces invasives, captation du carbone...).</p> <p>Afin de favoriser la reprise des exploitations et le renouvellement des générations, les actions consisteront principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser les acteurs (tout acteur susceptible de s'impliquer dans des démarches liées à l'installation et à la transmission) par le biais d'actions d'animation, de communication et de sensibilisation, appuyées d'expertises, visant à nouer un dialogue constructif sur les enjeux et les problématiques liées au foncier, à l'installation et à la transmission ; - mener des inventaires des cédants potentiels et les mettre en relation avec des repreneurs. <p>De par ses missions confiées par l'Etat (gestion des dossiers de création ou de cessation d'activité agricole et depuis 2018, registre des actifs agricoles, en lien avec la MSA), la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) aura un rôle clé pour mener à bien ces missions.</p> <p>A noter que ces actions seront menées de pair avec celles relatives au foncier agricole. En effet, parmi les obstacles à l'installation des agriculteurs, l'accès au foncier est le plus difficile à franchir. Face aux prix trop élevés, au manque de disponibilité et à la méfiance des propriétaires fonciers pour s'engager dans des baux ruraux, les candidats à l'installation sont souvent démunis. Pour faciliter les installations, les communes ou groupements de communes ont la possibilité d'intervenir en participant à la mise en place de réserves foncières dédiées à l'installation.</p> <p>La CRAB et la CCPF collaboreront de manière étroite sur ce volet. Au sein de la CCPF, le dossier sera suivi par un technicien au profil agricole.</p>				
--	--	--	--	--	--


	Les dépenses indiquées ci-contre correspondent donc aux frais de fonctionnement en régie ainsi qu'à une potentielle prestation d'animation avec la Chambre d'agriculture.				
Sous-action 2 Favoriser la mise en relation des cédants d'exploitations sans repreneurs et des potentiels porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche d'agriculture durable	Mettre en relation les agriculteurs sans repreneur et les porteurs de projets d'exploitations durables pour favoriser la transmission d'exploitations. Cette mesure est en lien avec l'action 5.3.30 « Développer le potentiel de stockage de carbone », en favorisant le stockage de carbone dans les sols agricoles. Les coûts induits par cette action sont intégrés dans la sous-action 1.	CCPF et CRAB	MSA	/	2024 à 2029
Sous-action 3 Travailler avec le lycée agricole pour susciter des vocations et s'installer localement	Les actions à mettre en œuvre seront définies en 2023 par le groupe de travail « agricole » mis en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Ce groupe de travail est constitué d'agriculteurs du territoire, de la CRAB, du lycée agricole de Bréhoulou et de la CCPF. Au besoin, des partenaires externes pourront être associés.	CCPF	Agriculteurs du territoire, CRAB, Lycée de Bréhoulou	/	2024 à 2029
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Surface Agricole Utile Nombre d'agriculteurs Nombre d'installations			

	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	3. Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion
	5.3.29. Adapter l'agriculture du Pays fouesnantais aux changements climatiques en cours et à venir
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 1 : Un territoire mobilisé pour son avenir</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Renforcement de la séquestration carbone : stockage de 6,4 kteq CO ₂ supplémentaires par an par rapport à 2012 à l'horizon 2050 (et de 3,2 kteq CO ₂ à l'horizon 2030) Réduction des consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2030 et 37% à l'horizon 2050 Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NO _x , 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH ₃ , de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO ₂
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,1 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Animer une démarche d'exploration des nouvelles pratiques culturales, des variétés adaptées, de nouvelles filières en adéquation avec les changements	Le but est d'identifier et de promouvoir les pratiques agricoles vertueuses et durables, c'est-à-dire en faveur de la préservation de l'environnement et de la santé, économiquement viables, avantageuses pour les exploitants et adaptées aux évolutions climatiques. Il pourra s'agir de : - limiter le travail du sol ;	CCPF	CRAB, Lycée de Brehoulou		2024 à 2029

<p>climatiques. S'appuyer sur les agriculteurs pour les parcelles test, les actions pilotes, etc. (expérimentation à développer avec le Lycée de Bréhoulou)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réduire l'utilisation des engrais minéraux et produits phytosanitaires ; - favoriser des pratiques sobres en eau et en énergie ; - développer des variétés adaptées aux évolutions climatiques et au territoire ; - etc. <p>Cette sous action ainsi que la suivante relèvent de l'animation agricole qui fera l'objet d'un partenariat étroit entre la CRAB et la CCPF. Le montant des dépenses indiqué ci-contre correspond aux frais de fonctionnement en régie ainsi qu'une prestation avec la CRAB.</p>			46 500€	
<p>Sous-action 2</p> <p>Favoriser les échanges entre les exploitants, les partages de retours d'expérience (événements, nouveaux moyens de communication, etc.)</p>	<p>L'objectif est d'encourager le partage d'expériences et de favoriser l'échange entre les exploitants afin d'anticiper et d'adapter l'agriculture aux effets du dérèglement climatique. Il s'agira de mettre en avant de bonnes initiatives, de mettre en lumière des exploitations pilotes dans l'adaptation au dérèglement climatique, ainsi que des pratiques adaptées aux évolutions climatiques.</p> <p>Des visites d'exploitations et/ou de sites pilotes/d'expérimentation pourront notamment être organisées.</p>	CCPF	Agriculteurs du territoire, CRAB et Lycée de Bréhoulou		2025 à 2029
<p>Sous-action 3</p> <p>Intégrer un volet agricole dans la réflexion élargie sur l'alimentation en eau potable / partage des ressources sur un territoire en tension avec une demande en eau croissante (cf. fiche action n°26)</p>	<p>A partir de l'analyse des consommations actuelles et des perspectives d'évolution de l'agriculture sur le territoire, il s'agira d'évaluer l'évolution des besoins en eau au regard des autres usages et de la disponibilité de la ressource. Des adaptations devront alors être envisagées.</p> <p>Le coût de cette action est intégré à celui des études sur les usages en eau potable.</p>	CCPF	CRAB, CD29, SAUR ...	/	
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>			<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Nombre d'ateliers/réunions d'échanges organisés</p> <p>Projets pilotes/expérimentations lancés</p>		


AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	3. Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion
	5.3.30. Développer le potentiel de stockage carbone (bocage, boisement)
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie</i>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Renforcement de la séquestration carbone : stockage de 6,4 kteq CO ₂ supplémentaires par an par rapport à 2012 à l'horizon 2050 (et de 3,2 kteq CO ₂ à l'horizon 2030) Multiplication de la production d'énergies renouvelables par 2,8 à l'horizon 2030 et 5,54 à l'horizon 2050 par rapport à 2012. C'est-à-dire 130,5 GWh produits en 2030 et 257,8 GWh produits en 2050.
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,5 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Définir une stratégie de boisement sur le territoire	L'arbre constitue un potentiel de séquestration du carbone intéressant sur le long terme, en agroforesterie, en haie bocagère et en ville (espaces verts et bâtiments). Outre cette capacité de séquestration du carbone, les arbres favorisent la biodiversité (faune et flore), améliorent la qualité de l'eau et des sols, préservent notre cadre de vie (rafraîchissement des températures)... Pour tous ces bénéfices, la plantation d'arbres constitue une action emblématique de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique. Des principes devront toutefois être respectés comme l'utilisation d'essences locales				

	<p>(principalement feuillus), qui s'adapteront aux évolutions climatiques et la prise en compte du milieu (certains habitats naturels très particuliers et fragiles n'étant pas propices au boisement : zones humides, tourbières, landes et de façon générale, toute zone d'intérêt paysager ou écologique).</p> <p>La première étape consistera en la réalisation d'un état des lieux/diagnostic du boisement et bocage sur le territoire. Cet état des lieux sera croisé avec les documents d'urbanisme afin de vérifier leur prise en compte. Parallèlement une enquête sera menée auprès des communes afin d'identifier leurs potentiels projets en matière de boisement. Une stratégie territoriale sera alors établie définissant des objectifs de plantation. Cette stratégie pourra se traduire par des actions de communication, d'animation avec notamment du conseil technique pour aider au montage de projet, de la mise en réseau d'acteurs mais surtout déterminera la programmation des travaux de plantation ainsi que les modalités d'entretien.</p> <p>Le montant indiqué ci-contre correspond aux frais de fonctionnement du temps d'animation mobilisé en régie par la CCPF pour l'ensemble de la fiche action.</p>	CCPF	Communes CD29 ONF	120 000€	2024
<p>Sous-action 2</p> <p>Développer les plantations sur le domaine public et préserver le bocage existant</p>	<p>Afin de préserver les éléments bocagers, les communes actualiseront leur PLU sur la base du diagnostic décrit dans la sous-action 1.</p> <p>Les collectivités développeront les plantations en priorisant les secteurs identifiés dans la stratégie de boisement. Un appui d'ingénierie pourra être apporté par la CCPF aux communes.</p> <p>Le dispositif "500 000 arbres" porté par le Conseil départemental du Finistère pourra être sollicité pour financer les plantations. A noter que dans ce cadre, un appui d'ingénierie pourra également être sollicité auprès de l'ONF.</p> <p>L'enveloppe financière indiquée ci-contre est basée sur une surface de 10ha de plantation (10 000€/ha comprenant les arbres, les systèmes de protection et l'entretien sur 3 ans).</p>	CCPF Communes	CD29 ONF	100 000€	2024 à 2029

<p>Sous-action 3</p> <p>Accompagner les agriculteurs pour développer les plantations en milieu agricole</p>	<p>La CCPF sensibilisera les agriculteurs sur l'intérêt du développement de l'agroforesterie, sur les principes à respecter, les dispositifs financiers existants. Des formations thématiques pourront être organisées (choix des espèces, modalités d'entretien...).</p> <p>Les agriculteurs pourront également bénéficier d'un accompagnement individuel pour la définition d'un plan de gestion du bocage et la mise en œuvre du projet. Le choix du prestataire qui les accompagnera dépendra du dispositif financier qui sera sollicité.</p> <p>Deux dispositifs peuvent ainsi être mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Breizh Bocage : dispositif porté par le Conseil Régional de Bretagne destiné exclusivement aux agriculteurs pour réhabiliter le bocage. Libre choix du prestataire. - « Planter 500 000 arbres » dans lequel l'exploitant pourra bénéficier d'un appui d'ingénierie de la CRAB. <p>La CCPF s'appuiera sur la CRAB et l'ONF pour mener à bien l'ensemble de ces actions.</p> <p>La phase opérationnelle est inscrite dans la sous-action 5 de la fiche action 3.2.15 soit la création d'un linéaire de haie plantée de 30m pour un coût de 300 000€.</p>	CCPF	Agriculteurs CRAB, CD29, ONF, Etat et CRB	/	2024 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Choisir des essences locales adaptées au dérèglement climatique et tenir compte des types d'habitats naturels</p> <p>Vigilance sur la fermeture paysagère</p> <p>Anticiper les évolutions de pratiques agricoles (temps de travail supplémentaire pour l'entretien des haies, passage des engins agricoles complexifié...)</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Surface ayant fait l'objet de plantation</p> <p>Linéaire de bocage créé</p> <p>Surface arborée sur le territoire</p> <p>Linéaire de bocage total</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	4. Préserver le milieu marin et favoriser le carbone bleu
	5.4.31. Poursuivre la mise en œuvre des DOCOB sur les sites Natura 2000 du Pays Fouesnantais
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	1, 3 ETP/an - Service « Environnement »


TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Site Natura 2000 de Moustierlin	<p>Pour rappel, ce site a été désigné ZSC FR 5300048 au titre de la Directive Habitat Faune Flore 92/403/CEE du 21 mai 1992. Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral n°2009-0763 le 26 mai 2009 et s'articule autour de 4 objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et gérer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire, - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces, 			216 000€	2024 à 2029

	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de communication, - Animer, mettre en œuvre et suivre le DOCOB. <p>Ces objectifs se déclinent eux-mêmes en 9 sous-objectifs opérationnels et 24 fiches « action ».</p> <p>Le bilan/évaluation a été validé en COPIL en 2022. Suite aux travaux hydrauliques menés dans le marais, les écosystèmes ont connu une évolution importante.</p> <p>La CCPF en partenariat étroit avec le COPIL et l'OFB a donc engagé la révision du DOCOB afin d'actualiser les objectifs et mesures de gestion associées. Les enjeux liés au PCAET devront y être intégrés. Les mesures en termes de gestion, sensibilisation et suivi se poursuivront dans l'attente de la validation du nouveau DOCOP (envisagée courant 2024)</p> <p>Le montant des dépenses indiqué ci-contre correspond au coût d'animation en régie, aux prestations de suivi... à engager par la CCPF.</p> <p>Cette mesure est en lien avec l'action 5.3.30 « Développer le potentiel de stockage de carbone », en favorisant le stockage de carbone dans les sols et la végétation.</p>	CCPF	Propriétaires fonciers (commune de Fouesnant, ONF, Conservatoire du Littoral, CD29) et le COPIL		
<p>Sous-action 2</p> <p>Site Natura 2000 de l'Archipel de Glénan</p>	<p>Pour rappel, ce site a été désigné ZPS FR 5310057 par arrêté du 26 octobre 2004 au titre de la Directive habitat faune. Flore 92/403/CEE du 21 mai 1992 et ZSC FR 5300023 par arrêté du 4 mai 2007 au titre de la Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Le site étant également identifié d'Importance Communautaire (Sic) pour les espèces marines, son périmètre a été étendu en mer par arrêté du 13 janvier 2012. Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral n°2015/028 le 19 mai 2015 et s'articule autour des 7 objectifs opérationnels de gestion suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation durable des ressources halieutiques par des actions de gestion - Gestion de la fréquentation maritime et usages des fonds marins 				

	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du milieu terrestre : gestion de la fréquentation et des usages des espaces terrestres - Préservation des espèces et fonctionnalités de leurs habitats (gestion spécifique des espèces) - Gestion spécifique des pollutions - Connaissance et gestion spécifique des phénomènes naturels - Action de sensibilisation, de suivis des habitats, espèces, activités et leurs interactions et approches participatives et collaborative <p>L'ensemble de ces objectifs répondent aux enjeux du PCAET. Un bilan de mi-parcours a été réalisé en 2022. Suite à ce bilan, l'animation du DOCOB va se poursuivre avec une vigilance particulière apportée sur certaines mesures. Les mesures en lien direct avec les enjeux du PCAET sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de balisage et gestion de la fréquentation en mer sur l'archipel des Glénan et l'île aux Moutons - Sensibilisation générale, ciblée et sur site, promotion de bonnes pratiques - Détermination et évaluation des interactions spatiales locales entre les zones de pêche embarquée de loisir et les habitats Natura 2000 - Promotion de politiques environnementales portuaires et soutien aux gestionnaires (ports et zones de mouillages collectifs) - Résolution des problématiques d'assainissement sur les îles <p>Le détail de la mise en œuvre de ces actions est précisé dans la programmation annuelle Natura 2000.</p> <p>Parallèlement, une étude a été engagée en 2021 par la DREAL Bretagne pour étudier les impacts de la fréquentation sur l'Archipel. Cette étude a été validée fin 2022 avec comme principale conclusion la nécessité de renforcer la protection du site par la mise en place d'un</p>	CCPF, Etat	OFB, Etat, propriétaires et gestionnaires (commune de Fouesnant, Conservatoire du Littoral, CD29, CNG, Bretagne Vivante....) et le COPIL	324 000€	2024 à 2029
--	--	------------	--	----------	-------------


	<p>outil juridique adapté : une Réserve Naturelle Nationale (RNN).</p> <p>La procédure de mise en œuvre va être engagée en 2023 par les services de l'Etat avec une opérationnalité envisagée pour 2026. Le périmètre restera inférieur à celui de Natura 2000. Le DOCOB lors de sa révision devra intégrer ces nouveaux éléments.</p> <p>Le montant des dépenses indiqué ci-contre correspond au coût d'animation en régie, aux prestations de suivi... à engager par la CCPF. Il ne tient pas compte des actions nouvelles qui pourraient être mises en place dans le cadre de la RNN.</p> <p>A noter également que le territoire est concerné, en marge, par le site Natura 2000 Roches de Penmarch. Le Comité Local des Pêche, opérateur du site est donc associé aux différentes opérations en tant que partenaire privilégié mais également au travers du COPIL. Il en va de même pour le site Natura 2000 de Trévignon porté par la commune de Trégunc.</p>				
POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique		INDICATEURS DE SUIVI Indicateurs des DOCOB			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	4. Préserver le milieu marin et favoriser le carbone bleu
	5.4.32. Lutter contre les pollutions marines
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	
Moyens humains dédiés par la CCPF	Intégré dans le temps d'animation des DOCOB et des SAGE (fiches actions 5.4.31 et 5.2.25)

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Amélioration des connaissances sur l'impact de la qualité des eaux sur les fonds marins	Cette mesure est inscrite dans le DOCOB Natura 2000 en lien avec le suivi de la qualité de l'eau réalisé dans le cadre des programmes de bassin versant et des SAGE. L'action consiste à assurer une veille et à croiser les résultats issus des différents réseaux de suivi existants. Des expertises complémentaires peuvent être sollicitées sur certains paramètres non suivis ou sur des secteurs non couverts.	CCPF	AELB et Ifremer	/	2024 à 2029

<p>Sous-action 2</p> <p>Mise en place d'un schéma de carénage et de gestion des eaux de plaisance</p>	<p>Les SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille partagent deux masses d'eaux côtières (« baie de Concarneau » et « Concarneau large ») et certains enjeux. Dans leur feuille de route respective, les CLE des trois SAGE précités se sont engagées à renforcer leur coopération sur les enjeux littoraux et à mutualiser certaines actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'application des règlements des SAGE « interdiction de caréner sur la grève ou sur les cales de mise à l'eau non équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage », - et sensibiliser les usagers sur l'impact environnemental du carénage sauvage. <p>Les structures porteuses de ces trois SAGE souhaitent ainsi mutualiser la réalisation d'un schéma de carénage et de gestion des eaux de plaisance. Cette mutualisation prendra la forme d'une coopération sous la forme d'une convention de partenariat entre OUESCO, le SIVALODET, la CCPF, CCA et QC.</p> <p>La mission sera réalisée en régie par OUESCO sur une période de deux ans (2023-2024). Un bilan sera établi à l'issue de la mission afin de déterminer les suites à donner. Le montant indiqué ci-contre correspond à la participation versée par la CCPF pour l'année 2024 selon la clé de répartition définie dans la convention.</p>	<p>OUESCO</p>	<p>CCPF, SIVALODET, CCA et QC Partenaires financiers : AELB et CRB</p>	<p>4 080€</p>	<p>2024</p>
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Qualité de l'eau</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	4. Préserver le milieu marin et favoriser le carbone bleu
	5.4.33. Optimiser les puits de carbone
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Renforcement de la séquestration carbone : stockage de 6,4 kteq CO ₂ supplémentaires par an par rapport à 2012 à l'horizon 2050 (et de 3,2 kteq CO ₂ à l'horizon 2030)
Moyens humains dédiés par la CCPF	Intégré dans le temps d'animation des DOCOB (fiche action 5.4.31)

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION


SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Renforcer le suivi sur les herbiers	Les herbiers marins se développent à des profondeurs où il y a toujours de la lumière leur permettant de réaliser la photosynthèse. Les rhizomes permettent à l'herbier de s'ancrer dans le sédiment et d'accumuler des particules (sable et débris de coquilles) à sa base, participant ainsi à la stabilisation des sédiments. L'enfouissement rapide de la matière organique et l'absence d'oxygène dans les sédiments permettent au carbone d'être séquestré rapidement, pour des milliers d'années.	IFREMER, OFB	Etat, CCPF, communes, Bretagne Vivante, plongeurs	/	2026 à 2029

	<p>Ces herbiers représentent donc un potentiel de séquestration de carbone considérable et peuvent jouer un rôle majeur dans la régulation du climat. Aussi, une attention particulière doit être donnée à ces écosystèmes et à leurs possibilités afin de préserver ces puits de carbone efficaces, voire d'amplifier ce potentiel de séquestration.</p> <p>Sur le site Natura 2000 Archipel des Glénan, l'habitat représente une surface de plus de 2,7 km². Une étude cartographique a été menée sur le secteur Glénan et l'île aux Moutons en 2016 par Biolittoral et a montré une légère augmentation générale de l'habitat de 77 ha depuis 2007. L'extension a été observée dans les zones abritées, tandis que les zones de régression sont observées dans les secteurs exposés aux vents d'ouest. Un grand herbier tigré est situé au centre de l'archipel avec un taux de fragmentation important, qui a toutefois été évalué en bon état de conservation avec de fortes densités. La surface comprise dans le périmètre du site Natura 2000 représente plus de 5% des surfaces d'herbier de zostères dans le réseau de sites Natura 2000, un niveau d'enjeu fort a été évalué pour cet habitat pour lequel le site a une responsabilité importante en matière de préservation.</p> <p>Le suivi est actuellement assuré par Ifremer dans le cadre du réseau DCE au niveau d'un point sur l'Archipel de Glénan. Des suivis complémentaires peuvent être assurés par l'OFB.</p> <p>L'objectif de cette sous-action est donc d'optimiser le suivi en renforçant sa fréquence et en combinant différentes méthodes. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le point avec l'IFREMER sur les points de suivi DCE au sein de l'Archipel : améliorer le protocole d'échange de données (Quadriges difficilement accessible pour des non-initiés) 				
--	--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre : l'évolution de la surface d'herbiers : tous les 2 ans à tous les ans, par télédétection + photo-interprétation (Pléiade + ImageJ) - Définir, en lien avec les points de suivi DCE, des points de suivi complémentaires, en particulier sur les secteurs accessibles aux mouillages forains par ancre (définition de quadrats) (pas seulement au niveau des mouillages écologiques). - Structurer de manière régulière des suivis sous forme de sciences participatives avec des grilles de suivi pour les plongeurs amateurs volontaires et photographies sous-marines = vers un observatoire de l'évolution des herbiers 				
<p>Sous-action 2 Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des bancs de maërl par des points de suivi plus nombreux et sur des temporalités plus régulières</p>	<p>Comme pour les herbiers de zostères, dans un premier temps, il serait pertinent d'engager des échanges avec l'IFREMER pour améliorer les échanges de données entre suivis DCE (base Quadrige) et suivis liés à la gestion. Puis, de manière complémentaire à ces suivis, des mesures simplifiées pourraient être mises en œuvre sur des échelles plus larges, en lien par exemple avec des sciences participatives (plongeurs).</p> <p>Différents paramètres sont utilisés pour décrire le maërl. Il s'agit ainsi de la composition spécifique en macrofaune benthique (diversité et abondance) ; du profil sédimentaire (granulométrie) ; du taux de matière organique ; du taux de recouvrement en maërl ; de la vitalité du maërl (ratio maërl mort / maërl vivant ou pourcentage de maërl vivant) ; de la taille moyenne des thalles.</p> <p>Les 3 premiers descripteurs sont assez complexes à mettre en œuvre et nécessitent notamment des analyses en laboratoire. En revanche, les autres descripteurs (vitalité, taux de recouvrement, taille des thalles) sont plus simples d'accès et pourraient ainsi permettre de déployer des suivis plus réguliers et plus détaillés que les seuls points Rebent.</p>	IFREMER	Etat, CCPF, Bretagne Vivante, plongeurs	/	2026 à 2029

<p>Sous-action 3</p> <p>Développement des mouillages écologiques</p>	<p>L'objectif de ces mouillages innovants est de réduire l'impact du frottement des chaînes sur les herbiers et de l'emprise des corps morts au sol. Les avantages de ces mouillages vont au-delà de la protection de l'environnement, ils sont aussi logistiques. La ligne est insensible à la corrosion et sa durée de vie serait d'entre 5 et 10 ans, au lieu de 3 ans actuellement. Avec une capacité de 30 tonnes de résistance, les lignes devraient aussi mieux supporter les intempéries.</p> <p>Une première expérimentation a été engagée en 2017 par la commune de Fouesnant avec l'installation de 12 mouillages à Beg-Meil et aux Glénan. Un suivi a été mis en place par l'OFB en partenariat avec les clubs de plongée pour mesurer leur impact.</p> <p>Un déploiement est en cours au niveau de l'Archipel avec un objectif de 100% de mouillages écologiques ainsi que sur la ZMEL de Moustierlin.</p> <p>Le Centre Nautique des Glénan (CNG) mène actuellement une expérimentation sur 4 de ses mouillages.</p> <p>Le déploiement de ces mouillages pourrait être complété par la mise en place d'un plan de mouillages (localisation, type, durée d'immersion...).</p>	<p>Communes, SODEFI, Etat, associations</p>	<p>CCPF, OFB</p>	<p>/</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>Sous-action 4</p> <p>Mettre en place un schéma de navigation</p>	<p>Cette action vise à interdire la navigation sur les secteurs les plus sensibles ou d'intérêt écologique majeur soit de manière permanente, soit de manière temporaire en cours d'année, ainsi qu'à favoriser des circuits de navigation. Ce schéma sera élaboré de manière collégiale avec l'ensemble des parties prenantes et proposera une complémentarité de mesures (réglementation, balisage, communication).</p> <p>La régulation de la vitesse selon les secteurs et les périodes de l'année sera également intégrée à la réflexion. La vitesse est aujourd'hui limitée à 8 nœuds sur une période du 15 juin au 15 septembre, sur un périmètre correspondant aux principaux îlots de l'Archipel (hors Moutons). L'idée est de préciser et approfondir ces</p>	<p>Communes, SODEFI, Etat</p>	<p>CCPF, associations, acteurs de la pêche et du transport de passagers</p>	<p>/</p>	<p>2026 à 2029</p>


	<p>mesures en restreignant les vitesses selon différentes bandes de distance du rivage, et de définir à quelles périodes s'appliquent ces restrictions. L'idée est donc de définir plus précisément la manière dont s'applique la réglementation habituelle selon laquelle la vitesse à l'intérieur de la bande littorale des 300 mètres est limitée à 5 nœuds.</p>				
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Indicateurs herbiers et maërl à définir (en attendant REBENT et DCE)</p> <p>Part de mouillages écologiques</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	5. Limiter les pollutions atmosphériques
	5.5.34. Développer l'échange parcellaire
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,15 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Diagnostic cartographique de la situation parcellaire pour mettre en œuvre les échanges et en faire un suivi dans la durée	L'amélioration de la structure parcellaire des exploitations en favorisant le regroupement de parcelles permettra de réduire les déplacements générateurs d'émissions de gaz à effet de serre. Cette restructuration pourra également favoriser des pratiques agronomiques plus vertueuses voire des évolutions de système. En effet, l'éloignement et le morcellement des terres agricoles représentent souvent un frein aux changements de pratiques et de systèmes.	CCPF, CRAB et agriculteurs	Conseil départemental du Finistère, Agence de l'eau Loire-Bretagne et Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)		


	<p>Au-delà de ces intérêts pour le territoire il est important de souligner que pour les exploitants l'amélioration du parcellaire permettra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction des coûts de production, - un gain de temps, - une rationalisation de l'irrigation, - une meilleure gestion des zones humides, - une meilleure surveillance des animaux, - un meilleur suivi des cultures pour une meilleure utilisation des intrants. <p>La première étape consistera à analyser le parcellaire agricole et identifier les parcelles pouvant faire l'objet d'échanges. Le montant indiqué ci-contre correspond au coût d'animation nécessaire pour piloter l'ensemble des trois sous-actions. Il comprend le coût régie CCPF ainsi qu'une prestation avec la CRAB.</p>			58 500€	2024 à 2029
<p>Sous-action 2 Créer une réserve foncière pour faciliter les échanges parcellaires</p>	<p>La création d'une réserve doit faciliter les échanges parcellaires. Pour autant sa mise en œuvre reste compliquée surtout dans des secteurs où la pression foncière est importante. Courant 2023, la CCPF, en partenariat avec la CRAB, définira la stratégie et identifiera les partenaires à mobiliser afin d'être opérationnelle pour le démarrage du PCAET. Une enveloppe arbitraire de 500 000€ a été inscrite pour cette action.</p>	CCPF	CRAB + autres partenaires à définir	500 000€	2024 à 2029
<p>Sous-action 3 Animer la démarche d'échange parcellaire en proposant un accompagnement individuel et collectif aux exploitants</p>	<p>La présente action visera à informer, sensibiliser aux intérêts des échanges parcellaires via une approche collective et individuelle. L'accompagnement individuel se traduira par un appui de l'émergence du projet à sa formalisation en passant par la négociation. Coût comptabilisé dans la sous-action 1</p>	CCPF, CRAB et agriculteurs	Agence de l'eau Loire-Bretagne et Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)	/	2024 à 2029
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Attention à préserver les haies lors des échanges, pour ne pas avoir de grandes parcelles continues sans haies</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Surface échangée Nombre d'échanges engagés/réalisés</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	5. Limiter les pollutions atmosphériques
	5.5.35. Accompagner la réalisation des bilans carbone et la mise en œuvre d'actions en réponse dans les exploitations agricoles
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2 Réduction des émissions de GES de 37% à l'horizon 2030 et 66% à l'horizon 2050
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,15 ETP/an - Service « Environnement »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
Sous-action 1 Déployer les bilans carbone dans les exploitations	<p>Ce diagnostic a été développé par la CRAB sur les systèmes bovin (viande et lait), porc et cultures et se traduit par un plan Il s'agit d'une démarche volontaire de l'exploitant. Son coût s'élève à 2380€ avec un financement à hauteur de 40% par le CRB.</p> <p>La CCPF sensibilisera sur l'intérêt de réaliser ce diagnostic. Certes le coût peut paraître élevé mais il est vite rentabilisé par les économies notamment énergétiques engrangées derrière. Le montant indiqué ci-contre correspond à la réalisation de deux bilans carbone par an pendant la durée du programme.</p>	Agriculteurs	CRAB, CCPF et agriculteurs	28 560 €	2024 à 2029

<p>Sous-action 2</p> <p>Exploiter les résultats des bilans individuels à mesure de leur réalisation pour en identifier les actions mutualisables / des actions expérimentales à mener. Mettre en place des fermes pilotes</p>	<p>Ces sous actions consistent en de l'animation agricole via un partenariat avec la CRAB et du temps de suivi en régie. Le montant indiqué ci-contre correspond au coût total d'animation pour ces deux sous actions. A noter que le lycée agricole de Brehoulou sera également un acteur clé à associer afin de sensibiliser les nouvelles générations d'agriculteurs.</p>	<p>CCPF</p>	<p>CRAB, Lycée agricole de Brehoulou et agriculteurs</p>	<p>58 500€</p>	<p>2024 à 2029</p>
<p>Sous-action 3</p> <p>Favoriser les retours d'expérience d'exploitants s'étant engagés dans des actions individuelles visant la diminution de leurs émissions de gaz à effet de serre, assurer une animation collective</p>					
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Accompagner les exploitants dans l'évolution des pratiques</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Nombre de bilan gaz à effet de serre</p> <p>Nombre de projets engagés/réalisés</p>			

AXE STRATEGIQUE	5. Un territoire adapté au climat de demain
ORIENTATION	5. Limiter les pollutions atmosphériques
	5.5.36. Améliorer la qualité de l'air
<i>Correspondance de l'action avec autres axes stratégiques</i>	<p><i>AXE 3 : Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie</i></p> <p><i>AXE 4 : Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables</i></p> <p><i>AXE 5 : Un territoire adapté au climat de demain</i></p>
OBJECTIF(S) CHIFFRE(S) DU PCAET visé(s) par l'action	Amélioration de la qualité de l'air / réduction des émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 : de 79% pour le NOx, 26% pour le PM2.5, 24% pour le PM10, de 7% pour le NH3, de 53% pour le COVNM, de 38% pour le SO2
Moyens humains dédiés par la CCPF	0,08 ETP/an - Services « aménagement de l'espace » et « Patrimoine/Energie »

TRADUCTION OPERATIONNELLE DE L'ACTION

SOUS-ACTIONS	DESCRIPTION	PORTEUR	PARTENAIRES	BUDGET PREVISIONNEL	HORIZON DE MISE EN ŒUVRE
<p>Sous-action 1</p> <p>Valoriser les actions du PCAET qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air en parallèle de leur objectif premier</p>	<p>Les oxydes d'azote (NOx) sont principalement émis lors de la combustion (pour le chauffage, la production d'électricité, les moteurs thermiques, etc.) et lors de la fabrication et de l'épandage d'engrais azoté (nitrate d'ammonium).</p> <p>Les particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) sont majoritairement issues de toutes les combustions incomplètes liées aux activités industrielles ou domestiques (foyers bois ouverts, etc.), ainsi qu'aux transports. Elles sont aussi émises par l'agriculture (épandage, travail du sol, etc.).</p>	Multiples	Multiples	/	2024 à 2029

	<p>L'ammoniac (NH₃) est lié essentiellement aux activités agricoles (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage et épandage d'engrais minéraux). Les composés organiques volatils (COV) sont notamment émis par le transport routier. Le dioxyde de soufre (SO₂) est produit par la combustion d'énergies fossiles.</p> <p>Au regard des principales sources d'émissions de polluants atmosphériques listées ci-dessus, de nombreuses actions du PCAET (sur les mobilités, l'énergie, l'agriculture...) sont susceptibles de participer en parallèle de leur objectif premier à l'amélioration de la qualité de l'air. En particulier celles visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les consommations énergétiques ; - favoriser les énergies renouvelables (pas de combustion de pétrole ou de charbon) ; - remplacer les chauffages individuels polluants (foyer ouvert et chauffage au bois ancien par exemple) ; - réduire l'utilisation d'engrais azotés minéraux et à en contrôler les conditions d'épandage ; - limiter le travail du sol ; - réduire les émissions liées aux transports (limiter l'usage de la voiture en proposant des alternatives, favoriser les véhicules peu polluants). <p>Pour citer des exemples, les actions suivantes en particulier contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions sur la problématique du chauffage (notamment remplacement des chauffages au fioul et amélioration des chauffage bois avec labellisation Flamme verte) liées à l'orientation "réduire l'empreinte énergétique du territoire" (activités, bâtiments, éclairage public) de l'axe 3 ; - actions liées aux orientations "développer l'utilisation de véhicules peu polluants" et "développer des mobilités alternatives à la voiture" de l'axe 4 ; - actions sur le volet agricole dans le SAGE (cf. action "appuyer la mise en œuvre des actions de bassins versants initiées dans le cadre du SAGE" de l'axe 5). 				
<p>Sous-action 2 Mettre en place un suivi de la qualité de l'air sur le Pays Fouesnantais</p>	<p>Le Pays Fouesnantais ne dispose pas de station de suivi de la qualité de l'air. Les résultats indiqués dans le diagnostic sont issus d'une extrapolation des résultats de deux stations voisines intégrées au réseau Airbreizh.</p> <p>La CCPF s'est rapprochée de l'association Airbreizh pour savoir s'il était possible d'installer une station sur le Pays Fouesnantais et de l'intégrer au réseau régional. Compte tenu du coût pour la construction d'une station et de la bonne qualité de l'air sur le territoire, Airbreizh a estimé que ce projet n'était pas opportun. En contrepartie,</p>	CCPF	Air Breizh	28 800€	2024 à 2029

	<p>il a proposé de réaliser une campagne de suivi annuelle sur les principaux polluants dont les résultats seront analysés et croisés avec ceux du réseau régional existant.</p> <p>Une convention de partenariat sera donc établie en 2023 précisant les modalités de ce suivi. Ce dernier sera opérationnel pour le démarrage du PCAET.</p> <p>Les résultats du suivi permettront de réinterroger les objectifs fixés dans le présent PCAET, lors du bilan à mi-parcours.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre correspond au montant de la prestation d'Airbreizh et aux frais de fonctionnement en régie pour le suivi de l'action.</p>				
<p>Sous-action 3</p> <p>Protéger les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique</p>	<p>La CCPF réalisera des audits de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public vulnérable (crèches, EHPAD...). En fonction des résultats, des mesures correctives seront mises en place.</p> <p>Le coût indiqué ci-contre correspond au montant de la prestation pour la réalisation des audits et aux frais de fonctionnement en régie pour le suivi de l'action.</p>	CCPF		32 000 €	2023
<p>POINTS DE VIGILANCE issus de l'évaluation environnementale stratégique</p>		<p>INDICATEURS DE SUIVI</p> <p>Qualité de l'air</p>			

4. SYNTHÈSE DES MOYENS MOBILISÉS

4.1. MOYENS HUMAINS DÉDIÉS PAR LA CCPF

Les moyens humains à mobiliser par la CCPF pour la mise en œuvre du PCAET sont estimés à environ 23 Equivalents Temps Plein répartis dans les services comme suit :

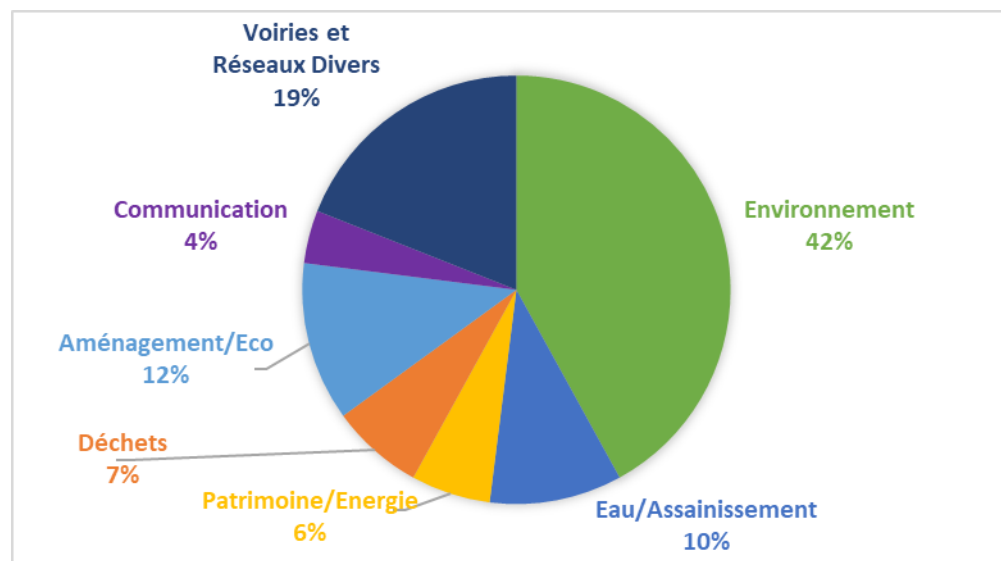


Figure 1 : Répartition des ETP à mobiliser par service pour la mise en œuvre du PCAET

4.2. BUDGET PREVISIONNEL

Compte tenu de la diversité des maîtres d'ouvrage et des données disponibles, la présentation d'un budget prévisionnel pour l'ensemble des actions inscrites dans le PCAET n'est pas envisageable. A noter également que certaines actions concernent des études préalables pour dimensionner des projets. En conséquence, les projets concernés n'ont pu être chiffrés financièrement.

La CCPF, en tant que porteur du PCAET, a donc fait le choix de présenter la synthèse des dépenses prévisionnelles uniquement pour les actions qui la concernent. Pour la période 2024/2029, ce montant est estimé à près de 70 millions d'euros, dont 88% concernent des dépenses d'investissement. La répartition entre les cinq axes stratégiques du PCAET est la suivante :

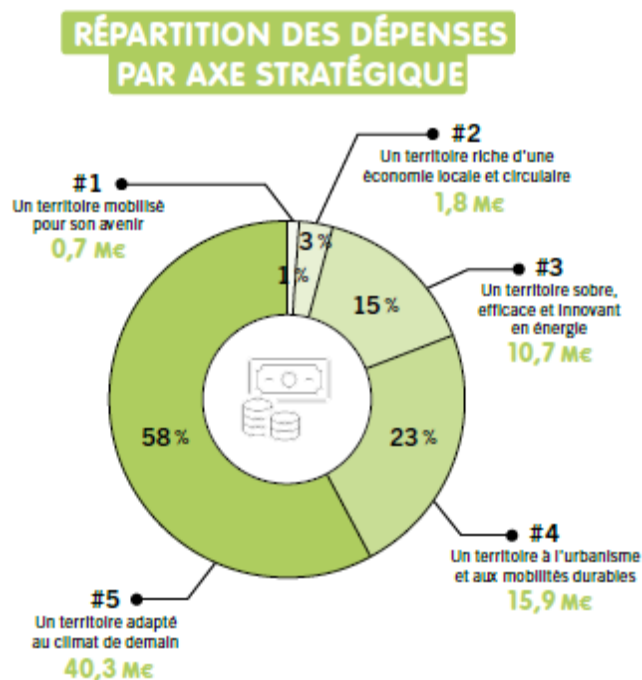


Figure 2 : Répartition du budget prévisionnel de la CCPF par axe pour la mise en œuvre du PCAET

Le tableau des dépenses prévisionnelles détaillées par action est joint en annexe.

5. SUIVI ET EVALUATION DU PCAET

L'article L229-26-II du code de l'environnement exige que le PCAET définisse un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats. L'article R229-51 du Code de l'environnement précise que ce dispositif porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

L'évaluation du PCAET se décline en trois niveaux de suivi :

- un suivi annuel des indicateurs, qui sera présenté et discuté chaque année en comité technique (CCPF, communes, partenaires, acteurs) et systématiquement mis en ligne sur la page dédiée au PCAET sur le site internet de la CCPF ;
- un bilan de mi-parcours, puisqu'après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public ;
- un bilan final, à l'issue des six ans de mise en œuvre du PCAET, visant à évaluer la pertinence et l'efficacité des actions, ainsi que la cohérence et la contribution du PCAET dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.

Les indicateurs proposés portent sur l'évaluation de la réalisation des actions, leurs résultats et leurs impacts. Ils alimenteront le tableau de bord d'avancement du PCAET et permettront de communiquer sur la mise en œuvre de cet outil. Ils serviront également de référence pour proposer des réorientations au fil de la mise en œuvre du PCAET, permettant ainsi d'inscrire le PCAET dans une démarche d'amélioration continue.

Il convient de noter que la démarche d'évaluation du PCAET a été intégrée directement dans la stratégie et le plan d'actions, au travers de l'orientation 1.4. « Faire vivre le PCAET et mesurer son efficacité », et en particulier de l'action 1.4.6. « Evaluer l'efficacité du PCAET ».

Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET ont été définis dans chacune des fiches actions, et sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

N° action	Action	Indicateurs de suivi
1	Assurer la transversalité des politiques locales afin d'intégrer les enjeux du PCAET dans le quotidien des collectivités	Nombre d'impression Part des agents ayant suivi une formation en lien avec les enjeux du PCAET Part de marché public intégrant des critères de développement durable

N° action	Action	Indicateurs de suivi
2	Développer les labellisations en lien avec les enjeux du PCAET	Nombre de label
3	Mobiliser les acteurs via la mise en place de partenariats "clés"	Nombre de convention de partenariat
4	Elaborer un plan de communication et le mettre en œuvre	Nombre de réunion ou d'animation Nombre de support créé (magazine, flyer, article, etc.)
5	Animer le dispositif PCAET et coordonner les acteurs	Temps d'agent (en ETP) mobilisé
6	Evaluer l'efficacité du PCAET	Nombre de réunion concernant le suivi et la mise en œuvre du PCAET Part des actions engagées et/ou réalisées Atteinte des objectifs du PCAET
7	Développer l'alimentation de proximité	Part de produits locaux dans la restauration collective Nombre d'agriculteurs ayant leur siège sur le territoire de la CCPF faisant de la vente directe Part des agriculteurs ayant leur siège sur le territoire de la CCPF faisant de la vente directe

N° action	Action	Indicateurs de suivi
8	Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire	Nombre de projets en économie circulaire Nombre d'ateliers de synergie inter-entreprises Tonnes de « déchets » évitées par la réutilisation/le recyclage/le réemploi/la revalorisation via des projets d'économie circulaire
9	Poursuivre l'optimisation de la gestion et la valorisation des déchets	Tonnages collectés par type Tonnages évités Tonnages valorisés (total et par mode) Indice de performance du tri (annuel et en haute saison)
10	Réduire les déchets à la source	Privés : nombre de composteur et % des ménages équipé
11	Développer la rénovation énergétique de l'habitat	Nombre d'accompagnement via TYNEO Nombre de projet de rénovation énergétique ayant reçu un financement Montant des aides allouées par l'Etat Montant des aides allouées par la Région Montant des aides allouées par la CCPF
12	Réduire les consommations énergétiques du secteur public	Consommation d'énergie du secteur public
13	Réduire l'impact énergétique des activités économiques	Consommation d'énergie par secteur d'activité
14	Mettre en place un schéma directeur énergie	/

N° action	Action	Indicateurs de suivi
15	Développer les énergies renouvelables locales	Production d'énergie renouvelable Ratio production d'énergie renouvelable/Consommation Nombre de projet engagé
16	Déployer l'autonomie énergétique sur les bâtiments publics	Nombre de projet Gain énergétique
17	Développer les smart grids	Taux de couverture des compteurs intelligents par type
18	Réduire l'artificialisation des sols	Artificialisation des sols (en surface/an) Désartificialisation des sols (en surface/an) Taux d'artificialisation des sols
19	Elaborer une stratégie globale sur la mobilité à l'échelle du territoire	/
20	Déployer les aménagements et services permettant de développer les mobilités actives sur le territoire	Linéaire total d'itinéraire cyclable Linéaire des aménagements cyclables réalisés (km) Nombre d'évènements vélo organisés Nombre de personnes touchées ou de participants Nombre de services mis en place en lien avec le vélo (location, atelier de réparation, solutions de mobilités pour des personnes vulnérables, etc.) Nombre de stationnement (arceaux, stationnements sécurisés, etc.) Linéaire de sentier pédestre optimisé

N° action	Action	Indicateurs de suivi
21	Réduire l'utilisation de la voiture	Evolution de la part modale Evolution du covoiturage Nombre de Plan De Mobilité Employeur
22	Favoriser les véhicules peu polluants	Part de véhicule peu polluant dans le secteur public Part de véhicule peu polluant des entreprises
23	Prévenir le risque de submersion marine et les inondations	Part des actions engagées/réalisées dans le cadre du PAPI
24	Optimiser la gestion des eaux pluviales et eaux usées	Linéaire total de réseau eaux usées Part de réseau eaux usées réhabilité Part de réseau eaux usées nouvellement créé Nombre de contrôle de raccordement réalisé Taux de conformité des contrôles de raccordement Part des postes sécurisés Indice de conformité des Assainissements Non Collectifs
25	Appuyer la mise en œuvre des actions de bassin versant initiées dans le cadre des SAGE	Taux de réalisation des actions programmées dans le cadre des SAGE et programme de bassin versant Qualité de l'eau
26	Mener une réflexion globale sur les usages de la ressource en eau, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable	Taux de rendement des réseaux Consommation en eau par secteur d'activité Nombre de projet d'économie d'eau

N° action	Action	Indicateurs de suivi
27	Poursuivre la dynamique de préservation des espaces naturels sur le territoire	Surface d'espaces naturels protégés Surface d'espaces naturels gérés par les collectivités Indicateurs de suivi de la biodiversité : - Suivi du Gravelot à collier interrompu - Suivi POP Reptiles (les reptiles) - Récolte des données des comptages Wetlands (oiseaux d'eau en hiver)
28	Déployer une stratégie de maintien de l'agriculture et de renouvellement des exploitations du territoire	Surface Agricole Utile Nombre d'agriculteurs Nombre d'installations
29	Adapter l'agriculture du Pays fousnantais aux changements climatiques en cours et à venir	Nombre d'ateliers/réunions d'échanges organisés Projets pilotes/expérimentations lancés
30	Développer le potentiel de stockage carbone (bocage, boisement)	Surface ayant fait l'objet de plantation Linéaire de bocage créé Surface arborée sur le territoire Linéaire de bocage total
31	Poursuivre la mise en œuvre des DOCOB sur les sites Natura 2000 du Pays Fousnantais	Indicateurs des DOCOB
32	Lutter contre les pollutions marines	Qualité de l'eau
33	Optimiser les puits de carbone	Indicateurs herbiers et maërl à définir (en attendant REBENT et DCE) Part de mouillages écologiques

N° action	Action	Indicateurs de suivi
34	Développer l'échange parcellaire	Surface échangée Nombre d'échanges engagés/réalisés
35	Accompagner la réalisation des bilans carbone et la mise en œuvre d'actions en réponse dans les exploitations agricoles	Nombre de bilan gaz à effet de serre Nombre de projets engagés/réalisés
36	Améliorer la qualité de l'air	Qualité de l'air

ANNEXES

Objectifs nationaux et régionaux concernant les thématiques du PCAET

→ En matière d'énergie

Réduction des consommations d'énergie finale	SNBC				
	Année de référence		2030		2050
	2012		-20 % (énergie finale)		-50 % (énergie finale)
	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – SRADET				
Année de référence	2021	2026	2030	2050	
	2012	-19 %	-26 %	- 32%	-44 %

Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	SNBC			
	2020		2030	
	23 %		33 %	
	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – SRADET			
2021	2026	2030	2050	
22 %	39%	54%	125%	

→ Réduction des émissions de polluants atmosphériques (qualité de l'air)

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005.

France – PREPA (Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques)			
	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
SO ₂	-55 %	-66 %	-77 %
NO _x	-50 %	-60 %	-69 %
COVnM	-43 %	-47 %	-52 %
NH ₃	-4 %	-8 %	-13 %
PM _{2,5}	-27 %	-42 %	-57 %

→ Réduction des émissions de GES

Réduction des émissions de GES	SNBC					
	Année de référence	2030		2050		
	1990	-40 %		-87 % (facteur 6)		
	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – SRADDET					
Année de référence	2021	2023	2026	2030	2050	
	2012	-19 %	-23 %	-29 %	-37 %	-66 %

Budget prévisionnel de la CCPF pour la mise en œuvre du PCAET

Montant des dépenses prévisionnelles à engager par la CCPF sur la période 2024/2029

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de l'action	Total ETP	Dépenses de fonctionnement (en TTC)	Dépenses d'investissement (en HT)	Coût total	Total par axe
1. Un territoire mobilisé pour son avenir	Viser l'exemplarité des collectivités	Assurer la transversalité des politiques locales afin d'intégrer les enjeux du PCAET dans le quotidien des collectivités	Méthodo	- €	- €	- €	702 000,00 €
		Développer les labellisations en lien avec les enjeux du PCAET	0,05	12 000,00 €	- €	12 000,00 €	
	Créer une dynamique de territoire	Mobiliser les acteurs via la mise en place de partenariats "clés"	0,25	264 000,00 €	- €	264 000,00 €	
	Sensibiliser et acculturer les acteurs	Elaborer un plan de communication et le mettre en œuvre	0,9	336 000,00 €	- €	336 000,00 €	
	Faire vivre le PCAET et mesurer son efficacité	Animer le dispositif et coordonner les acteurs	0,05	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	
		Evaluer l'efficacité du PCAET	0,2	72 000,00 €	- €	72 000,00 €	
2. Un territoire riche d'une économie locale et circulaire	Encourager et favoriser la production et la consommation locales	Développer l'alimentation de proximité	0,15	86 000,00 €	- €	86 000,00 €	1 796 880,00 €
	Développer l'économie circulaire	Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire	0,1	110 000,00 €	- €	110 000,00 €	
	Agir pour améliorer la réduction, la collecte et la valorisation des déchets	Poursuivre l'optimisation de la gestion et la valorisation des déchets	0,908	254 880,00 €	1 000 000,00 €	1 254 880,00 €	
		Réduire les déchets à la source	0,65	346 000,00 €	- €	346 000,00 €	
3. Un territoire sobre, efficace et innovant en énergie	Réduire l'empreinte énergétique du territoire	Développer la rénovation énergétique de l'habitat	0,2	48 000,00 €	1 200 000,00 €	1 248 000,00 €	10 709 000,00 €
		Réduire les consommations énergétiques du secteur public	0,9	276 000,00 €	3 455 000,00 €	3 731 000,00 €	
		Réduire l'impact énergétique des activités économiques	0,1	36 000,00 €	- €	36 000,00 €	
	Développer des énergies renouvelables locales et Anticiper les besoins en matière de réseaux de transport d'énergie	Mettre en place un schéma directeur énergie	0,15	126 000,00 €	- €	126 000,00 €	
		Développer les énergies renouvelables locales	0,4	96 000,00 €	400 000,00 €	496 000,00 €	
		Déployer l'autonomie énergétique (en EnR) sur les sites de référence de la CCPF	0,2	60 000,00 €	5 000 000,00 €	5 060 000,00 €	
		Développer les smart grids	0,05	12 000,00 €	- €	12 000,00 €	
4. Un territoire aux mobilités et à l'urbanisme durables	Densifier les espaces déjà urbanisés	Réduire l'artificialisation des sols	0,2	126 000,00 €	- €	126 000,00 €	15 902 300,00 €
	Développer des mobilités alternatives à la voiture	Elaborer une stratégie globale sur la mobilité à l'échelle du territoire	0,15	54 000,00 €	50 000,00 €	104 000,00 €	
		Déployer les aménagements et services permettant de développer les mobilités actives sur le territoire	3,95	852 000,00 €	13 240 000,00 €	14 092 000,00 €	
		Réduire l'utilisation de la voiture	0,38	235 300,00 €	532 000,00 €	767 300,00 €	
	Développer l'utilisation de véhicules à énergie propre	Favoriser les véhicules à énergie propre	0,3	72 000,00 €	741 000,00 €	813 000,00 €	
5. Un territoire adapté au climat de demain	Assurer un aménagement résilient du territoire face aux impacts du changement climatique	Lutter contre la submersion marine et les inondations	1,3	1 593 000,00 €	1 530 000,00 €	3 123 000,00 €	40 863 880,00 €
		Optimiser la gestion des eaux pluviales et des eaux usées	1,2	398 000,00 €	19 000 000,00 €	19 398 000,00 €	
	Protéger et partager la ressource en eau et améliorer sa qualité	Appuyer la mise en œuvre des actions de bassin versants initiées dans le cadre des SAGE	2,7	1 380 000,00 €	- €	1 380 000,00 €	
		Mener une réflexion globale sur les usages de la ressource en eau, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable	1	300 000,00 €	14 000 000,00 €	14 300 000,00 €	
	Préserver les espaces naturels et agricoles et adapter leurs modalités de gestion	Poursuivre la dynamique de préservation des espaces naturels sur le territoire	4,45	948 000,00 €	180 000,00 €	1 128 000,00 €	
		Déployer une stratégie de maintien de l'agriculture et de renouvellement des exploitations du territoire	0,1	46 500,00 €	- €	46 500,00 €	
		Adapter l'agriculture du pays fouesnantais aux changements climatiques en cours et à venir	0,1	46 500,00 €	- €	46 500,00 €	
		Développer le potentiel de stockage carbone (bocage, boisement)	0,5	120 000,00 €	100 000,00 €	220 000,00 €	
	Préserver le milieu marin et favoriser le carbone bleu	Poursuivre la mise en oeuvre des Docob Natura 2000 du Pays Fouesnantais	1,3	544 080 €	-	544 080 €	
		Lutter contre les pollutions marines					
		Optimiser les puits de carbone					
	Limiter les pollutions atmosphériques	Développer l'échange parcellaire	0,15	58 500,00 €	500 000,00 €	558 500,00 €	
Accompagner la réalisation des bilans carbone et la mise en œuvre d'actions de réduction des		0,15	58 500,00 €	- €	58 500,00 €		
Améliorer la qualité de l'air		0,08	60 800,00 €	- €	60 800,00 €		
= 36 fiches actions			23,418	9 046 060,00 €	60 928 000,00 €	69 974 060,00 €	69 974 060,00 €